

Programme
INTERREG Rhin supérieur
2021-2027

Logique d'intervention

V2.5 au 5 mars 2021 (suite CS 25/02/2021)



Fonds européen
de développement régional
(FEDER)

1 Priorités

5

1.1	Priorité A : Vers une région transfrontalière plus verte : favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la transition énergétique et écologique dans le Rhin supérieur	5
1.1.1	Objectif spécifique A.1 « Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes »	5
1.1.2	Objectif spécifique A.2 « Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local »	10
1.1.3	Objectif spécifique A.3 « Améliorer la biodiversité, renforcer les trames vertes, lutter contre la pollution »	14
1.2	Priorité B Vers une région transfrontalière plus connectée : développer et améliorer la mobilité dans le Rhin supérieur	19
1.2.1	Objectif spécifique B.1 « Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière »	19
1.2.2	Objectif spécifique B.2 « Développer un RTE-T durable, intelligent, sûr, intermodal et résilient face aux facteurs climatiques »	24
1.3	Priorité C Vers une région transfrontalière plus sociale : faire du Rhin supérieur une région intégrée en matière d'emploi, d'éducation, de formation et de santé	27
1.3.1	Objectif spécifique C.1 « Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par-delà les frontières »	27
1.3.2	Objectif spécifique C.2 « Améliorer l'accès à l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie et la qualité de ces derniers par-delà les frontières en vue d'augmenter leurs niveaux en matière d'instruction et de compétences reconnus par-delà les frontières ».....	32
1.3.3	Objectif spécifique C.3 « Améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des soins de longue durée par-delà les frontières »	37
1.3.4	Objectif spécifique C.4 « Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale »	41
1.4	Priorité D Vers une région transfrontalière plus intelligente : faire du Rhin supérieur une Région intelligente en soutenant l'innovation et les entreprises dans le Rhin supérieur	46
1.4.1	Objectif spécifique D.1 « Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe »	46
1.4.2	Objectif spécifique D.2 « Renforcer la croissance et la compétitivité des PME »	51
1.5	Priorité E Vers une région transfrontalière plus proche des citoyens : développer la coopération entre les administrations et les citoyens, supprimer les obstacles et faciliter la vie quotidienne	55
1.5.1	Objectif spécifique E.1 « Contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières »	55
1.5.2	Objectif spécifique E.2 « Actions « people-to-people »	60

A noter :

Pour en faciliter la lecture, ce document a été rédigé en utilisant le langage masculin traditionnel pour les noms et pronoms personnels. Cela n'implique toutefois aucune discrimination à l'égard du genre féminin et doit être interprété comme un genre neutre au nom de la simplification linguistique.

1 Priorités

1.1 Priorité A :

Vers une région transfrontalière plus verte : favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la transition énergétique et écologique dans le Rhin supérieur

1.1.1 Objectif spécifique A.1

« Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes »

1.1.1.1 Justification du choix de l'objectif spécifique

En tant que région transfrontalière, le Rhin supérieur est confronté dans son ensemble à des défis d'un nouveau genre : qu'il s'agisse du changement climatique ou des risques et catastrophes naturels ou d'origine humaine (risques industriels, d'innodation, sécheresse, perte de biodiversité...), il existe des menaces communes dans cette zone très développée, densément peuplée et en même temps très intégrée, qui nécessitent des solutions au niveau trinational, et cela tant en termes de prévention que de gestion des conséquences.

Les effets du changement climatique constituent désormais au niveau transfrontalier une problématique centrale car transversale, dont les conséquences concernent aussi bien l'environnement, l'économie que la société. En raison de l'existence de multiples interdépendances et de la nécessité de mieux appréhender le risque climatique, cette thématique recouvre en effet de nombreux potentiels de coopération en matière de qualité de l'air, de protection de la nature et des espèces, de transition énergétique ou encore autour de la montée en durabilité des activités économiques.

En matière de prévention des risques, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a mis en exergue la nécessité de gérer de manière commune les risques et situations de crise. Ce constat n'est pas spécifique au domaine sanitaire et vaut également pour les risques naturels et liés à l'activité économique pouvant impacter le Rhin supérieur.

Dans nombre des domaines cités, les acteurs de la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur sont victimes de ces changements, mais peuvent également contribuer à y remédier. Cela contribue également à la diversité des potentiels de coopération.

Au travers de cet OS, le soutien du programme pourra porter sur les développements suivants :

- Favoriser l'adaptation des écosystèmes et leurs composants (eau, air, forêts etc.) face au changement climatique et leur résilience
- Prévenir les risques climatiques, naturels, environnementaux et liés à l'activité économique
- Favoriser la prévention et la gestion commune des catastrophes

- Réduire l’empreinte climatique dans toutes les branches de l’économie, notamment par le soutien de modèles économiques innovants comme l’économie verte et l’économie circulaire et le développement des secteurs économiques durables tels que l’agriculture durable
- Accompagner le changement climatique en réduisant la dépendance énergétique, notamment en soutenant les énergies renouvelables et l’efficacité énergétique

1.1.1.2 Types d’actions

Afin de satisfaire les développements transfrontaliers prévus pour cet OS, les types d’actions suivants feront l’objet d’un cofinancement par le programme :

Mesures visant la mise en réseau, le développement de méthodes et d’outils communs

La mise en réseau des acteurs compétents et le développement de méthode et d’outils de gestion communs visent, de manière générale, à favoriser l’échange d’information, le partage d’expérience et de bonnes pratiques ainsi que la gestion commune de données autour des problématiques en lien avec le changement climatique, en matière de prévention des risques et de résilience face aux catastrophes. Cela permet ainsi de créer les bases pour les actions à venir dans ces domaines.

La mise en réseau des acteurs permet une meilleure appréhension des défis communs et des potentiels d’actions de part et d’autre de la frontière. En matière de prévention des risques et de résilience face aux catastrophes, elle peut contribuer à faciliter l’identification des risques à prévenir au niveau transfrontalier. La mise en réseau constitue également une condition essentielle pour renforcer la coordination entre les acteurs et favoriser ainsi les démarches communes.

La mise en place de méthodes d’observation et de gestion communes permet quant à elle d’harmoniser les pratiques et d’agréger des données ou des connaissances. La définition et l’utilisation d’outils de gestion communs tels que par exemple des plateformes digitales partagées, base de données communes ou d’applications communes permettent de rendre accessibles et exploitables des données et des connaissances à l’échelle du territoire transfrontalier. Cela permet ainsi de posséder une vision précise des enjeux et des potentiels de coopération, notamment autour de sujets tels que la qualité de l’air ou l’empreinte climatique des activités économiques.

Mesures visant à élaborer des stratégies ainsi qu’à mettre en œuvre des solutions et des plans d’actions communs

Le développement de stratégies et de plans d’actions communs au niveau transfrontalier possède un caractère opérationnel : il s’agit de définir et de mettre en œuvre de manière concrète des mesures, hors investissement, au niveau transfrontalier contribuant à l’adaptation au changement climatique et renforçant la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes.

L’élaboration de stratégies permet tout d’abord de définir une approche et des instruments pour atteindre des objectifs communs. En fonction des thématiques traitées, il peut être procédé à une mise à jour de stratégies existantes au niveau transfrontalier ou, au contraire, à la définition de nouvelles stratégies à l’échelle transfrontalière. L’élaboration de stratégies peut également renvoyer à la réalisation d’études et de diagnostics communs en amont pour évaluer les potentialités techniques et les conséquences d’un projet (étude de faisabilité ou études d’avant-projet) ou faire un état des lieux des connaissances. Parfois, la définition de stratégies communes peut s’intégrer dans des projets de recherche appliquée.

La mise en œuvre de solutions et de plans d'actions communs peut renvoyer à une multitude d'actions différentes. Il peut s'agir par exemple de formuler des recommandations, de développer des mesures communes de prévention, des protocoles ou des exercices communs d'intervention, en particulier en matière de gestion des risques et des catastrophes et pour des acteurs tels que ceux de la sécurité civile. Des mesures d'accompagnement de différents publics (entreprises, citoyens, société civile, autorités publiques, etc.) peuvent également être mises en œuvre afin d'aider les différents acteurs à se saisir des enjeux et des pistes d'amélioration : au travers de conseils, de formation et de la mise à disposition d'outils, il s'agit d'aider les acteurs du territoire transfrontalier à monter en compétences sur des problématiques liées au changement climatique (comme par exemple l'efficacité énergétique, la prise en compte des énergies renouvelables ou l'économie circulaire) ou sur des problématiques de gestion des risques et des catastrophes.

Mesures visant à développer des équipements et des infrastructures pour faire face au changement climatique et prévenir les risques

L'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes peuvent exiger la réalisation d'investissements. En fonction des situations, cela peut consister à préserver des installations ou infrastructures déjà existantes et dont l'état se détériore. Dans d'autres cas, de nouvelles installations et infrastructures peuvent s'avérer nécessaires.

La nécessité de réduire la dépendance énergétique et d'ajuster la consommation d'énergie pour mieux prévenir le changement climatique et les risques qui en découlent peut également nécessiter le développement d'infrastructures énergétiques communes, comme par exemple des réseaux d'énergie. L'aménagement des milieux naturels et des écosystèmes du Rhin supérieur, comme par exemple des travaux sur les berges ou sur des barrages du Rhin, visent à augmenter leur résilience face aux conséquences du changement climatique et prévenir des risques naturels tels que les inondations. La réalisation d'équipements ou d'infrastructures ou la mise en œuvre de projets pilotes comme par exemple dans le domaine de l'agriculture durable (problème d'irrigation notamment) contribuent par ailleurs à atténuer les effets du changement climatique sur l'économie et à soutenir des domaines économiques résilients face au changement climatique.

Mesures de promotion et de sensibilisation autour du changement climatique, de la prévention des risques et de la résilience face aux catastrophes

Pour favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, il paraît indispensable de mener des actions de promotion et de sensibilisation à destination de différents publics. Des mesures d'éducation sur la thématique du changement climatique permettent de faire découvrir les enjeux autour de cette problématique dès le plus jeune âge. Des actions de sensibilisation et de diffusion de l'information à destination des citoyens, des entreprises ou les autorités publiques tels que l'organisation d'événements, la création d'instruments ou d'outils communs de communication ou encore des mesures de prévention communes permettent, quant à elles, de souligner les effets néfastes du changement climatique et d'attirer l'attention sur des sujets tels que la dépendance énergétique ou la nécessité de développer de nouvelles formes d'activités compatibles prenant en compte le risque climatique, telles que l'économie circulaire, l'économie verte, l'agriculture durables ou le renforcement des chaînes d'approvisionnement au niveau local. De telles actions permettent également de renforcer la prévention des risques, en sensibilisant par exemple sur des thématiques telles que la prévention et la promotion de la santé face aux risques.

1.1.1.3 Indicateurs

ID	Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement			
RCO 116	Solutions développées conjointement			

ID	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)
RCR 79	Stratégies ou plans d'action communs adoptés par des organisations à la fin d'un projet ou ultérieurement				
RCR 104	Solutions retenues ou appliquées par les organisations				

1.1.1.4 Principaux groupes cibles

En matière d'adaptation face au changement climatique, les groupes cibles sont multiples et possèdent la caractéristique d'être à la fois les responsables et les victimes du changement climatique. Ainsi, certains projets visant à favoriser l'adaptation au changement climatique peuvent s'adresser aux salariés, aux dirigeants d'entreprises ou encore aux travailleurs indépendants (commerçants, artisans, agriculteurs, autoentrepreneurs etc.) ... Plus globalement, il s'agit en effet de fournir aux acteurs du monde économique des solutions et des outils pour les aider à mieux faire face aux conséquences du changement climatique. D'autres mesures mises en œuvre peuvent quant à elles être orientées vers les autorités publiques, comme par exemple les communes ou les entreprises de service public, afin de les accompagner face au changement climatique. Les structures telles que les syndicats (d'eau, d'assainissement, de gestion de parc, etc.) peuvent également être, dans certains cas, des bénéficiaires finaux de démarches d'adaptation au changement climatique. Enfin, des actions déployées dans le cadre des projets cofinancés au sein de cet objectif spécifique peuvent viser les acteurs de la société civile et les citoyens du Rhin supérieur, et cela dès le plus jeune âge (enfants, étudiants et jeunes). Au final, les actions mises en œuvre à destination de ces différents groupes cibles bénéficieront dans leur ensemble aux habitants de la région transfrontalière.

Les projets visant à favoriser la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes s'adressent en premier lieu aux acteurs susceptibles d'intervenir en cas de risques et de catastrophes. Les principaux groupes cibles sont donc les autorités publiques telles que les communes, les administrations ou les entreprises de service public ainsi que leur personnel. Les personnels de services de secours et de sécurité civile constituent également un autre groupe cible des projets cofinancés au sein de cet objectif spécifique. Des mesures déployées en matière de prévention des risques et de résilience face aux catastrophes peuvent également s'orienter vers les potentielles victimes des risques et catastrophes : ainsi, les citoyens du Rhin supérieur et le personnel des entreprises (salariés, dirigeants, indépendants) peuvent constituer une seconde catégorie de groupe cible. Au final, les

actions mises en œuvre dans les projets de prévention des risques et de résilience face aux catastrophes bénéficieront dans leur ensemble aux habitants de la région transfrontalière.

1.1.1.5 Territoires spécifiques ciblés

Qu'il s'agisse de l'adaptation au changement climatique, de la prévention des risques ou en matière de résilience face aux catastrophes, les potentiels de coopération pouvant s'inscrire dans cet objectif spécifique ont pour la plupart le territoire du Rhin supérieur comme zone fonctionnelle.

Dans certains cas, l'échelle géographique pertinente pour la mise en œuvre des projets peut cependant différer de la zone de programmation. Certaines problématiques, comme par exemple des mécanismes d'adaptation au changement climatique ou la gestion de certains risques naturels tels que la protection contre les inondations sur le Rhin, peuvent effectivement concerner une zone fonctionnelle plus large que la zone du programme. Ainsi, pour certains projets, l'échelle de coopération à privilégier peut être plus large que le Rhin supérieur et cela peut nécessiter d'impliquer des partenaires situés en dehors de la zone de programmation.

A l'inverse, quelques initiatives, telles que l'aménagement de certaines parties du territoire transfrontalier pour prévenir un risque naturel ou lié à l'activité humaine, s'adapter au changement climatique ou encore la mise en place d'infrastructures communes, peuvent avoir une dimension plus locale (comme par exemple au niveau des agglomérations transfrontalières). Les projets cofinancés peuvent ainsi porter sur une échelle de coopération infrarégionale.

1.1.1.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

<sera complété>

1.1.1.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

<sera complété>

1.1.2 Objectif spécifique A.2

« Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local »

1.1.2.1 Justification du choix de l'objectif spécifique

Afin de favoriser la transition énergétique et pour contribuer à faire du Rhin supérieur une région plus verte, il est indispensable de parvenir à contenir la consommation d'énergie et de développer les capacités de stockage d'énergies. Une des méthodes pour cela peut consister d'une part à optimiser les systèmes et les réseaux d'énergies du Rhin supérieur en les gérant de manière plus intelligente et d'autre part à développer des équipements de stockage d'énergie dans le Rhin supérieur. La création des conditions-cadres permettant de relier les réseaux énergétiques nationaux et de stockage d'énergie revêt une importance particulière dans une région frontalière telle que le Rhin supérieur et contribue également à sécuriser l'approvisionnement régionale pour les citoyens et les entreprises.

Par ailleurs, il existe des potentiels de coopération autour de plusieurs thématiques pouvant s'intégrer dans cet objectif spécifique (smart grids, hydrogène vert, stockage de l'énergie par batteries, mix énergétique, récupération et stockage des énergies fatales...). Outre le fait que ces thématiques constituent une priorité à l'échelle des différents territoires du Rhin supérieur, elles possèdent également une dimension transfrontalière au travers du projet de territoire de Fessenheim.

Au travers de cet OS, le soutien du programme pourra porter sur les développements suivants :

- Favoriser le développement et l'installation de systèmes et de réseaux énergétiques intelligents, notamment dans le domaine de l'électricité (smart grids)
- Développer les capacités de stockage d'énergie, en particulier dans le champ des énergies renouvelables (comme la biomasse ou le photovoltaïque) et par le soutien à des modes de stockage innovants dans les domaines de l'hydrogène, de stockage par compression de fluide, de stockage de l'électricité par batteries

1.1.2.2 Types d'actions

Afin de satisfaire les développements transfrontaliers prévus pour cet OS, les types d'actions suivants feront l'objet d'un cofinancement par le programme :

[Mesures visant la mise en réseau et le renforcement des connaissances et des données sur les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents dans le Rhin supérieur](#)

La mise en réseau des acteurs compétents et le développement de mesures visant à renforcer les connaissances et les données sur les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents visent à favoriser l'échange d'information et le partage d'expérience, à identifier des bonnes pratiques et à produire de la connaissance sur ces thématiques au niveau transfrontalier. Cela permet ainsi de créer les bases pour les actions à venir dans ces domaines.

La mise en réseau des acteurs permet une meilleure appréhension des systèmes, des réseaux et équipements existants de part et d'autre de la frontière. Le développement de mesures communes, telles que la réalisation d'études communes sur les besoins à l'échelle transfrontalière, les possibilités existantes et les conséquences du développement de ces technologies ou l'utilisation d'outils de suivi communs, permet également de produire des connaissances et des données. Au travers de ces actions,

il s'agit d'identifier les complémentarités et les potentiels de coopération dans le Rhin supérieur et favoriser ainsi les démarches communes.

Mesures visant à élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques, juridiques et économiques visant à développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents dans le Rhin supérieur

L'élaboration et la mise en œuvre de solutions juridiques et techniques visant à développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents et à faible émission de carbone (*smart grids*) doit permettre de mettre en œuvre des mesures concrètes, hors investissement, au niveau transfrontalier. Il s'agit ici de favoriser l'émergence de systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelle du Rhin supérieur. Ces mesures peuvent porter sur des réseaux et des équipements déjà existants ou sur de nouveaux réseaux et équipements à créer. Il est à noter que ce type d'actions peut également s'intégrer dans des projets de recherche appliquée.

La réalisation d'études de faisabilité permet de préciser les solutions techniques, juridiques et économiques à apporter pour développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents au niveau transfrontalier, de la production à la consommation. La définition de procédés techniques nouveaux autour de problématiques communes contribuent à l'émergence de nouveaux savoir-faire qui peuvent contribuer au développement de systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents. Des besoins existent tant pour le développement des systèmes et réseaux intelligents (renforcement des *smart grids*, définition de méthodes intelligentes pour la gestion des flux) que pour le stockage d'énergie (stockage des énergies renouvelables, hydrogène...). La création de prototypes et la mise en place de living labs permettent quant à elle de tester des solutions innovantes et leur interopérabilité à l'échelle transfrontalière.

Mesures d'investissements pour le développement de systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents dans le Rhin supérieur

Le développement de systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents dans le Rhin supérieur peut nécessiter des investissements pour adapter ou créer des systèmes, des réseaux et des équipements de stockage intelligents. La mise en réseaux pour l'utilisation des excédents d'énergie à l'échelle transfrontalière peut déboucher sur des travaux pour la construction de nouvelles infrastructures énergétiques transfrontalières, gérées de manière intelligente. La mise en place de projets et sites pilotes, tels que le développement à l'échelle transfrontalière d'un réseau de stations hydrogène ou l'utilisation de réseaux intelligents et de technologies de stockage d'énergies renouvelables par des particuliers, collectivités ou entreprises, requière également des investissements pour le développement de ces équipements de stockage. Il s'agit en particulier d'accroître le recours à des équipements intelligents favorisant l'utilisation des énergies renouvelables dans l'ensemble du Rhin supérieur, comme par exemple le photovoltaïque ou la biomasse.

1.1.2.3 Indicateurs

ID	Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
RCO 87	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le			

	cadre des projets soutenus			
RCO 116	Solutions développées conjointement			

ID	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)
RCR 84	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale après l'achèvement d'un projet				
RCR 104	Solutions retenues ou appliquées par les organisations				

1.1.2.4 Principaux groupes cibles

Les projets visant à développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local peuvent potentiellement toucher de nombreux groupes cibles : en fonction de leur localisation et des usages prévus, le déploiement de systèmes et de réseaux énergétiques et d'équipements de stockage communs peuvent s'adresser à des autorités publiques (communes, autorités réglementaires et de contrôle, entreprises publiques, administrations etc.), des entreprises et des acteurs économiques, des structures de recherche, des structures de la société civile (associations, fondations etc.) ainsi qu'aux consommateurs d'énergie publics et privés et au final aux habitants du Rhin supérieur.

1.1.2.5 Territoires spécifiques ciblés

Dans la mesure où cet objectif spécifique vise à développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local, les projets cofinancés dans le cadre de cet objectif spécifique se caractérisent par leur dimension infrarégionale. Au travers du développement de projets d'infrastructures énergétiques tels qu'un réseau de chaleur à l'échelle transfrontalière ou en lien avec le projet de territoire de Fessenheim, la zone fonctionnelle des projets cofinancés correspond la plupart du temps à une partie du territoire transfrontalier.

Néanmoins, dans quelques cas, certains potentiels de coopération peuvent concerner l'ensemble de la zone de coopération. Des concepts développés dans le cadre de projets visant à mettre en oeuvre au niveau local des systèmes, réseaux ou équipements de stockage peuvent effectivement concerner l'ensemble de la zone du Rhin supérieur et proposer des mesures valables pour l'ensemble du Rhin supérieur, qui seront à décliner au niveau local.

1.1.2.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

<sera complété>

1.1.2.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

<sera complété>

1.1.3 Objectif spécifique A.3

« Améliorer la biodiversité, renforcer les trames vertes, lutter contre la pollution »

1.1.3.1 Justification du choix de l'objectif spécifique

Le Rhin supérieur possède de nombreux habitats différents et, grâce à cela, une diversité biologique exceptionnelle. Qu'elles soient dues à l'activité économique, à l'étalement urbain ou à des facteurs naturels, de nombreuses externalités négatives touchant la biodiversité existent cependant dans le Rhin supérieur. La pollution persistante des milieux ambiants tels que l'eau, l'air et les sols figure parmi ces externalités dans cette région utilisée intensivement par l'homme.

La préservation de la biodiversité et des habitats est une priorité dans tous les territoires nationaux du Rhin supérieur, comme en témoignent les nombreuses mesures et zones de protection existantes. Toutefois, une approche concertée au niveau transfrontalier est nécessaire pour relever efficacement les défis en lien avec la biodiversité et la pollution dans cette zone géographiquement et fonctionnellement très intégrée.

Au travers de cet OS, le soutien du programme pourra porter sur les développements suivants :

- Favoriser la protection et/ou la réintroduction d'espèces menacées ou en déclin ainsi que le bien-être animal
- Favoriser la conservation et/ou la restauration des milieux naturels (zones humides, zones forestières, prairies), en particulier les zones protégées ainsi que les milieux rhénans
- Préserver et améliorer la qualité des milieux environnementaux (eaux souterraines et de surface, air, sols)
- Favoriser la protection et l'extension de continuités écologiques
- Economiser le foncier en favorisant la reconversion des sols et des friches industrielles
- Rationaliser la gestion des déchets à l'échelle transfrontalière, en particulier en visant au développement des filières du réemploi et de la réutilisation au niveau transfrontalier
- Réduire l'utilisation des polluants et leurs émissions

Afin d'améliorer la biodiversité et de lutter contre la pollution sur le long terme, il est nécessaire de promouvoir aussi la notion de durabilité dans le cadre de cet objectif spécifique par des projets dans des domaines tels l'agriculture et la viticulture.

1.1.3.2 Types d'actions

Afin de satisfaire les développements transfrontaliers prévus pour cet OS, les types d'actions suivants feront l'objet d'un cofinancement par le programme :

Mesures visant la mise en réseau ainsi que le développement de méthodes et d'outils de gestion communs

La mise en réseau des acteurs compétents et le développement de méthodes et d'outils de gestion communs visent, de manière générale, à favoriser l'échange d'information, le partage d'expérience de bonnes pratiques et la gestion commune de données afin d'améliorer la biodiversité et de lutter contre la pollution.

Plus précisément, la mise en réseau des acteurs permet une meilleure appréhension des défis communs et des potentiels d'actions de part et d'autre de la frontière. Elle constitue également une condition essentielle pour renforcer la coordination entre les acteurs et favoriser ainsi les démarches communes en matière de biodiversité et de lutte contre la pollution.

La mise en place de méthodes d'observation et de gestion communes et la réalisation d'études permettent d'harmoniser les pratiques et d'agréger des données ou des connaissances, ce qui est notamment indispensable pour maîtriser les enjeux régionaux liés aux écosystèmes, aux espèces et aux habitats. La définition et l'utilisation d'outils de gestion communs tels que par exemple des bases de données communes ou des applications communes permettent de rassembler des données et d'avoir des moyens de surveillance communs à l'échelle du territoire transfrontalier. Cela permet ainsi de posséder une vision précise des enjeux et des potentiels en matière de biodiversité et de lutte contre la pollution.

Mesures visant à élaborer des stratégies ainsi qu'à mettre en œuvre des solutions et des plans d'actions communs

Le développement de stratégies et de plans d'actions communs est plus opérationnel : il s'agit de définir et de mettre en œuvre de manière concrète des mesures, hors investissement, au niveau transfrontalier pour préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes et lutter contre la pollution.

L'élaboration de stratégies permet tout d'abord de définir une approche et des instruments pour atteindre des objectifs communs. En fonction des thématiques traitées, il peut être procédé à une mise à jour de stratégies existantes au niveau transfrontalier ou, au contraire, à la définition de nouvelles stratégies à l'échelle transfrontalière. L'élaboration de stratégies peut également renvoyer à la réalisation d'études et de diagnostics communs réalisés en amont dans le cadre des projets pour évaluer les potentialités techniques et les conséquences d'un projet (étude de faisabilité ou études d'avant-projet) ou faire un état des lieux des connaissances. Parfois, la définition de stratégies communes peut s'intégrer dans des projets de recherche appliquée.

La mise en œuvre de solutions et de plans d'actions communs peut renvoyer à une multitude d'actions différentes. Il peut s'agir par exemple de formuler des recommandations, de développer des mesures communes de prévention ou encore des protocoles communs d'intervention. De manière plus spécifique, le développement de programmes de protection ou de réintroduction d'espèces, de lutte contre les espèces invasives ou encore la mise œuvre de mesures visant une utilisation raisonnée des matières premières et un aménagement du territoire plus respectueux du patrimoine naturel du Rhin supérieur contribuent à préserver la biodiversité dans le Rhin supérieur. Il paraît également important de pouvoir suivre en aval les effets des actions mises en œuvre, au travers notamment de la mise en place de protocoles de suivi des actions. Des initiatives d'économie circulaire, comme le développement de circuits communs pour le traitement et le recyclage des déchets ou approches innovantes en matière de réemploi, constituent des pratiques alternatives moins polluantes à développer. De même, des méthodes alternatives à l'utilisation de produits polluants ou visant à limiter l'émission de polluants dans l'environnement permettent de préserver la qualité de l'air et des autres milieux ambiants du Rhin supérieur.

Mesures visant à réaliser des investissements dans les milieux naturels, dans les zones de continuités écologiques, dans les infrastructures vertes ainsi que dans des installations de lutte contre la pollution

L'amélioration de la biodiversité et la lutte contre la pollution peuvent exiger la réalisation d'investissements. En fonction des situations, cela peut consister à entretenir des installations ou

infrastructures déjà existantes et dont l'état se détériore. Dans d'autres cas, de nouvelles installations et infrastructures peuvent s'avérer nécessaires.

En matière de préservation de la biodiversité, des travaux d'aménagement ou la mise en place d'installations et d'infrastructures doivent parfois être réalisés pour créer des liaisons et mettre en valeur les différents milieux naturels, protéger les corridors écologiques transfrontaliers et développer des zones de continuités écologiques ou encore favoriser les mesures de protection ou de réintroduction d'espèces. L'aménagement de certaines zones ou milieux naturels peut également nécessiter le recours à des mécanismes de maîtrise foncière pouvant aller jusqu'à l'acquisition de terrains. En matière de lutte contre la pollution, le soutien à des infrastructures ou des équipements communs est également possible. Cela permet notamment d'encourager certaines démarches visant à appréhender de manière commune au niveau transfrontalier des formes de pollution. La reconversion des sols et des friches industrielles peut en particulier nécessiter des investissements, tant pour dépolluer les sols que transformer la friche industrielle. Enfin, des investissements peuvent également intervenir dans le cadre de la mise en place de projets ou sites pilotes en matière de biodiversité ou de lutte contre la pollution, au travers notamment de la réalisation d'infrastructures communes.

Mesures de promotion et de sensibilisation autour de la biodiversité et de la lutte contre la pollution

Pour préserver la biodiversité et lutter contre la pollution, il paraît indispensable de mener des actions de promotion et de sensibilisation à destination de différents publics. Des mesures d'éducation à l'environnement permettent de faire découvrir les enjeux autour de la biodiversité et la pollution dès le plus jeune âge. Des actions de sensibilisation à destination des citoyens, des entreprises ou les autorités publiques telles que l'organisation d'évènements, la création d'outils communs de communication ou encore des mesures de prévention communes permettent quant à elles de souligner les effets néfastes et le coût que peuvent entraîner une biodiversité dégradée et de multiples formes de pollution. Dans cette perspective, des mesures de communication autour des effets de la pollution sur la santé ou des mesures de valorisation du patrimoine naturel du Rhin supérieur et des services rendus par les écosystèmes pourront notamment être mises en œuvre dans le cadre des projets.

1.1.3.3 Indicateurs

ID	Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement			
RCO 116	Solutions développées conjointement			
RCO 87	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le cadre des projets soutenus			
RCO 37	Surface des sites Natura 2000 couverte			

	par des mesures de protection et de restauration			
--	--	--	--	--

ID	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)
RCR 79	Stratégies ou plans d'action communs adoptés par des organisations à la fin d'un projet ou ultérieurement				
RCR 104	Solutions retenues ou appliquées par les organisations				
RCR 84	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale après l'achèvement d'un projet				

1.1.3.4 Principaux groupes cibles

Qu'ils portent sur l'amélioration de la biodiversité ou la lutte contre la pollution, les projets cofinancés peuvent viser des groupes cibles très différents. Des actions déployées dans le cadre des projets cofinancés peuvent s'adresser aux entreprises et aux acteurs du monde économique pour les encourager à mieux prendre en compte ces problématiques dans leur activité, notamment en matière de lutte contre la pollution. Cela vaut particulièrement pour les salariés, dirigeants et travailleurs indépendants de certains secteurs tels que par exemple l'agriculture ou la sylviculture. Ainsi, les agriculteurs, les sylviculteurs, les propriétaires fonciers et forestiers et les entreprises et leurs salariés exerçant une activité dans le domaine de l'agro-industrie, de l'agroforesterie, des transports, de l'eau et de l'énergie constituent des groupes cibles. D'autres mesures mises en œuvre peuvent être orientées plus spécifiquement vers les autorités publiques (communes, entreprises publiques etc.), afin de les soutenir dans les démarches en faveur de la biodiversité et de la lutte contre la pollution, que cela soit en leur qualité d'autorité de contrôle, de planification ou d'approbation ou même en tant que porteur de projets. Des mesures déployées dans le cadre des projets peuvent enfin viser les acteurs de la société civile et les citoyens du Rhin supérieur, en tant que participants actifs, par exemple dans la protection volontaire de l'environnement, mais aussi en tant que groupe cible comme entre autre dans le domaine de l'éducation à l'environnement et cela dès le plus jeune âge (enfants, étudiants et jeunes). Au final, les actions mises en œuvre à destination de ces différents groupes cibles bénéficieront dans leur ensemble aux habitants de la région transfrontalière.

1.1.3.5 Territoires spécifiques ciblés

Le Rhin supérieur formant une unité naturelle, les potentiels de coopération en matière de biodiversité s'inscrivent dans cet objectif spécifique concernant en premier lieu l'ensemble du Rhin supérieur. Néanmoins, dans certains cas, l'échelle géographique pertinente pour la mise en œuvre de mesures

ciblées peut différer de la zone de programmation. En effet, certains sujets portent sur des territoires situés en partie dans et en dehors de la zone de programmation et peuvent nécessiter la mise en œuvre de mesures sur des zones fonctionnelles dépassant les limites géographiques de la région du Rhin supérieur ou à cheval sur la zone du Rhin supérieur et un territoire adjacent à la zone de programmation. D'autres projets peuvent également se concentrer sur des zones géographiques plus restreintes et ne concerner qu'une partie de la zone de programmation. Cela vaut particulièrement pour les projets d'investissement, tels que des projets de trames vertes qui concernent à priori des zones géographiques délimitées. Les biotopes transfrontaliers, les réseaux de biotopes, les zones renaturées ou encore certaines zones protégées, comme notamment les zones Natura 2000 et les sites Ramsar franco-allemands du Rhin supérieur entre Karlsruhe et Bâle et la Réserve de Biosphère transfrontalières des Vosges et Nord Pfälzertal font également l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cet objectif spécifique et peuvent là-aussi nécessiter la mise en œuvre d'actions limitées à une zone fonctionnelle infrarégionale.

En matière de lutte contre la pollution, les projets peuvent concerner des échelles géographiques différentes. Certaines démarches telles que la lutte contre la pollution de l'eau peuvent porter sur l'ensemble du Rhin supérieur, voire dans quelques cas dépasser le territoire du Rhin supérieur. C'est par exemple le cas des projets en matière de gestion de l'eau ou de la lutte contre la pollution de l'air. A l'inverse, des projets pilotes ou des projets sur des thématiques particulières (traitement des déchets ou reconversion de friches industrielles par exemple) peuvent renvoyer à des zones fonctionnelles plus restreintes et ne porter que sur une partie du territoire transfrontalier.

1.1.3.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

<sera complété>

1.1.3.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

<sera complété>

1.2 Priorité B

Vers une région transfrontalière plus connectée : développer et améliorer la mobilité dans le Rhin supérieur

1.2.1 Objectif spécifique B.1

« Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière »

1.2.1.1 Justification du choix de l'objectif spécifique

La mobilité au sein des espaces transfrontaliers constitue une question centrale du fait de sa transversalité : en effet, la mobilité peut impacter la réalisation d'objectifs dans d'autres domaines ou aspects de la vie quotidienne des habitants. Le Rhin supérieur n'échappe pas à cette règle : le développement et l'amélioration de la mobilité au niveau transfrontalier est un processus continu qui permet de renforcer l'intégration du Rhin supérieur en soutenant l'économie et l'emploi dans le Rhin supérieur ainsi qu'en facilitant les échanges entre les habitants de la région transfrontalière. Si le Rhin supérieur dispose déjà d'un bon système de transport à l'échelle transfrontalière, il convient cependant de poursuivre cette dynamique et de combler les chaînons manquants au niveau transfrontalier. De forts potentiels existent notamment dans le transport ferroviaire, par exemple sur les Lignes Strasbourg-Neustadt, Strasbourg-Sarrebruck, Colmar-Freiburg etc.

Par ailleurs, le développement de la mobilité à l'échelle transfrontalière nécessite de prendre en compte des impératifs environnementaux et sociétaux et d'atténuer la contribution des transports et des déplacements au changement climatique. Il s'agit de tendre dans les prochaines années vers une mobilité plus intelligente, plus durable et avec un faible impact carbone pour le climat.

Au travers de cet OS, le soutien du programme pourra porter sur les développements suivants :

- Développer et améliorer les liaisons transfrontalières à faible impact environnemental, en favorisant notamment l'interconnexion entre les systèmes de transport ainsi qu'entre les modes de transport à l'échelle transfrontalière
- Améliorer l'offre transfrontalière de mobilité et son accès pour les utilisateurs des systèmes et des modes de transport, y compris au travers de solutions digitalisées
- Développer des formes de mobilité durable ainsi que des modes de transport alternatifs et innovants, contribuant à l'atténuation du changement climatique

1.2.1.2 Types d'actions

Afin de satisfaire les développements transfrontaliers prévus pour cet OS, les types d'actions suivants feront l'objet d'un cofinancement par le programme :

Mesures visant à renforcer les liaisons existantes et à développer de nouvelles liaisons transfrontalières ainsi qu'à améliorer l'interconnexion entre les systèmes et les modes de transport au niveau transfrontalier

La condition préalable pour améliorer la mobilité dans le Rhin supérieur est de doter le territoire transfrontalier d'un réseau bien maillé et composé de nombreuses liaisons se poursuivant au-delà de la frontière. Ainsi, le soutien à la mobilité transfrontalière nécessite de développer les liaisons existantes, y compris les segments domestiques, et de nouvelles liaisons transfrontalières et de favoriser la multi- et intermodalité.

La constitution d'un réseau de mobilité composé de multiples liaisons transfrontalières permet de multiplier les solutions de déplacement. Il s'agit ainsi d'éviter la surcharge de certains axes, de rendre l'ensemble du territoire accessible, de réduire les temps de trajet et de favoriser le développement de l'activité économique et la mobilité des habitants. Le soutien au développement d'un bon réseau de liaisons transfrontalières renvoie à plusieurs actions : après une phase d'études relatives à la faisabilité technique, économique et environnementale, il s'agit de rénover ou réaliser des équipements ou des infrastructures. Cela revient à soutenir l'ingénierie et les travaux pour la conception ou la rénovation de ces liaisons transfrontalières. Ces investissements peuvent concerner plusieurs modes de transport : ferroviaire, bus, transport fluvial, vélo et marche à pied, voire dans certains cas transport routier, dès lors que cela contribue à améliorer l'impact environnemental des déplacements. En outre, l'amélioration des franchissements du Rhin, au travers d'ouvrages ou d'aménagements, contribue aussi à renforcer les liaisons transfrontalières. Enfin, il convient aussi de pouvoir soutenir l'acquisition d'équipements, tels que des matériels roulants, et la mise aux normes de chaque pays pour rendre les liaisons transfrontalières opérationnelles.

La mise en œuvre de mesures visant à améliorer l'interconnexion entre les systèmes et les modes de transport au niveau transfrontalier permet de faciliter le transfert entre les différents systèmes et modes de transport. Il s'agit ici d'optimiser le recours aux diverses possibilités de déplacement et de transport existant à l'échelle transfrontalière. La réalisation d'études sur les possibilités de report modal existantes permet de trouver des synergies. Des mesures d'investissement peuvent là-aussi être nécessaires, en particulier pour raccorder les modes et les systèmes de transport ou augmenter les capacités de nœuds intermodaux, comme par exemple des installations portuaires pour le transport de biens et de personnes par voie d'eau.

Mesures visant à développer l'offre de mobilité dans le Rhin supérieur

Afin d'améliorer la mobilité transfrontalière, il est nécessaire de développer l'offre de mobilité dans le Rhin supérieur. L'enjeu est de tendre vers une offre de mobilité mieux coordonnée, mieux gérée, plus intelligente et durable.

Le recours à des méthodes de planification commune permet de penser la mobilité de manière coordonnée à l'échelle du Rhin supérieur. Cela contribue à mettre en réseau l'offre de mobilité existant de part et d'autre de la frontière et à identifier de nouveaux besoins pouvant conduire à la création de nouvelles offres de mobilité. Le développement d'outils communs de gestion permet d'optimiser l'exploitation des liaisons entre les différents territoires. Il s'agit ainsi de travailler au développement d'un système de cadencement commun pour la mobilité de personnes et des biens. De même, la mutualisation d'outils pour collecter des données ou la définition d'outils communs, tels qu'une plateforme, permettent de partager les données. Cela contribue ainsi à mieux gérer les problématiques liées au trafic à l'échelle transfrontalière. L'élaboration d'études et de concepts contribue à évaluer les potentialités techniques et économiques des offres de mobilité sur un territoire spécifique ou pour une forme de mobilité ciblée.

Le développement de prestations de service communes participe à rendre attractive l'offre transfrontalière de mobilité. La mise en place d'une tarification transfrontalière commune à l'échelle du Rhin supérieur ou pour des publics cibles spécifiques permet d'harmoniser les tarifs. Au travers de mesures visant le développement d'un système d'information transfrontalier digitalisé (horaires,

trajets...) ou du développement de la billetterie électronique, il s'agit de soutenir la digitalisation de l'offre de mobilité. En rendant l'offre de mobilité plus intelligente, les utilisateurs disposent d'une offre plus lisible et plus facile d'accès. L'élaboration de stratégies et d'études autour de nouvelles formes de mobilité, telles que l'autopartage ou le vélopartage, le covoiturage ou encore la mise à disposition de vélos ou trottinettes constitue un préalable au développement de ces nouvelles offres de mobilité au-delà des frontières. La mise en œuvre de plateformes ou de systèmes de logistiques communs permet le développement de ces nouvelles formes de mobilité pour les personnes et les biens.

Enfin, il paraît nécessaire de soutenir les mesures de promotion et de sensibilisation à l'offre de mobilité existant dans le Rhin supérieur, notamment concernant la mobilité douce, les moyens de déplacement à faible impact environnemental et les possibilités multi- et intermodales existantes. Cela peut notamment être fait au travers d'outils tels que des plateformes numériques pour valoriser l'offre de mobilité existante.

Mesures visant à développer une mobilité durable, intelligente et résiliente face à l'adaptation au changement climatique

De nouveaux enjeux existent autour de la mobilité transfrontalière. L'amélioration de la mobilité transfrontalière implique de rendre la mobilité plus durable, plus intelligente et plus résiliente face au changement climatique. Pour cela, il est nécessaire de soutenir le développement de nouvelles formes de mobilité.

La mise en œuvre de projets pilotes permet de tester à l'échelle transfrontalière de nouvelles technologies. Au travers de mesures d'investissement, il convient également de rendre possible le développement de nouvelles formes de mobilité plus durables. Dans le domaine de la mobilité électrique en particulier, il s'agit de travailler au dépassement de certaines difficultés techniques, comme par exemple l'harmonisation des équipements de recharge pour les véhicules ou de la gestion des flux d'énergie de manière coordonnée, et de soutenir le financement d'équipements tels que des stations de recharge.

Enfin, des mesures immatérielles pour soutenir le développement de solutions innovantes favorisant l'introduction de formes de mobilité plus durables et résilientes face au changement climatique, telles la mobilité hydrogène et le développement de matériel roulant hybride, sont également nécessaires. Cela peut parfois prendre la forme de projets de recherche appliquée.

1.2.1.3 Indicateurs

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
RCO 48	Longueur des voies ferrées nouvelles ou mises à niveau bénéficiant d'un soutien – non RTE-T			
RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement			
RCO 116	Solutions développées conjointement			

ID	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)
RCR 79	Stratégies ou plans d'action communs adoptés par des organisations à la fin d'un projet ou ultérieurement				
RCR 104	Solutions retenues ou appliquées par les organisations				

1.2.1.4 Principaux groupes cibles

Etant donné la dimension transversale de la mobilité, les projets visant à améliorer la mobilité transfrontalière peuvent toucher de nombreux groupes cibles. En favorisant la mobilité à l'intérieur du territoire transfrontalier et vers l'extérieur du territoire transfrontalier, cela facilite l'activité économique et les déplacements des acteurs économiques. Un premier groupe cible des projets de mobilité est donc les travailleurs transfrontaliers et les entreprises du Rhin supérieur. Des mesures déployées dans le cadre des projets de mobilité peuvent également viser les étudiants, les apprentis et les enseignants.

Les projets favorisant la mobilité transfrontalière peuvent concerner également, de manière plus large, tous les utilisateurs effectifs ou potentiels d'offres de mobilité et en cela l'ensemble des habitants de la région du Rhin supérieur. Les citoyens vivant ou travaillant dans des zones à faible densité de population, et notamment les zones rurales, pour lesquels l'accessibilité à des services importants (santé, soins, éducation, etc.) est réduite sont particulièrement visés.

1.2.1.5 Territoires spécifiques ciblés

Les potentiels de coopération pouvant s'inscrire dans cet objectif spécifique font apparaître plusieurs zones fonctionnelles probables. En visant à organiser et harmoniser l'offre de mobilité dans le Rhin supérieur, certains projets possèdent une véritable dimension structurante et ont vocation à concerner le Rhin supérieur dans son ensemble. Dans des cas particuliers, au regard de la compétence territoriale des autorités régionales responsables des différents modes de transport, il est même possible que des projets s'étendent au-delà du Rhin supérieur et concernent in fine un territoire transfrontalier allant du Rhin supérieur à la Grande Région, vers le lac de Constance ou vers d'autres liaisons situées en dehors de la zone de programmation.

A l'inverse, d'autres projets peuvent porter sur des zones fonctionnelles infrarégionales et ne s'adresser qu'à une partie du territoire. C'est généralement le cas des projets visant la mise en place d'infrastructures (pont sur le Rhin, pistes cyclables, liaisons ferroviaires etc.), où les investissements sont situés sur une partie précise du territoire, bien qu'en fonction du mode de transport et des conditions géographiques spécifiques, elles puissent également avoir un impact à grande échelle. Ainsi, les points de passage sur le Rhin peuvent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cet objectif spécifique. De même, des problématiques de mobilité peuvent émerger de manière spécifique sur certains territoires infrarégionaux (comme par exemple les Eurodistricts), afin de promouvoir leur accessibilité au sein du territoire ou en provenance de l'extérieur, ou autour de zones urbaines transfrontalières (comme par exemple Strasbourg-Kehl ou l'agglomération trinationale de Bâle) pour tenir compte des besoins spécifiques de mobilité de la population dans ces agglomérations.

1.2.1.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

<sera complété>

1.2.1.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

<sera complété>

1.2.2 Objectif spécifique B.2

« Développer un RTE-T durable, intelligent, sûr, intermodal et résilient face aux facteurs climatiques »

1.2.2.1 Justification du choix de l'objectif spécifique

Plusieurs corridors du réseau ferroviaire RTE-T traversent la région du Rhin supérieur, y compris par-delà la frontière. Certains potentiels de coopération portent sur des liaisons déjà inscrites dans le RTE-T. Deux chaînons manquants dans le réseau ferroviaire régional (liaisons Colmar-Freiburg et Karlsruhe-Rastatt-Haguenau-Saarbrücken) ont par ailleurs fait l'objet de démarches en vue de leur intégration dans le réseau RTE-T. Si ces lignes étaient effectivement intégrées au réseau RTE-T, le programme pourrait financer la réactivation des deux connexions, en complément d'autres instruments de financement européens et nationaux.

Au travers de cet OS, le programme pourra soutenir les développements suivants :

- Développer et améliorer les liaisons RTE-T transfrontalières à faible impact environnemental, en favorisant notamment l'interconnexion entre les systèmes de transport à l'échelle transfrontalière

1.2.2.2 Types d'actions

Afin de satisfaire les développements transfrontaliers prévus pour cet OS, les types d'actions suivants feront l'objet d'un cofinancement par le programme :

Mesures visant à développer les liaisons transfrontalières du Rhin supérieur intégrées au RTE-T

La condition préalable pour améliorer la mobilité dans le Rhin supérieur est de doter le territoire transfrontalier d'un réseau bien maillé et composé de nombreuses liaisons se poursuivant au-delà de la frontière. Deux lignes ferroviaires transfrontalières nécessitant une réhabilitation ou une construction dans les prochaines années (pour rappel, la ligne Colmar-Fribourg et la ligne Saarbrücken-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe) visent actuellement à être intégrées au réseau RTE-T. Le soutien à la mobilité transfrontalière peut ainsi nécessiter de renforcer les liaisons RTE-T du Rhin supérieur.

La constitution d'un réseau de mobilité composé de multiples liaisons transfrontalières, y compris des liaisons RTE-T, permet de multiplier les solutions de déplacement. Il s'agit ainsi d'éviter la surcharge de certains axes, de rendre l'ensemble du territoire accessible et de favoriser le développement de l'activité économique et la mobilité des citoyens. Le soutien au développement de liaisons RTE-T transfrontalières renvoie à plusieurs actions : après une phase d'études relatives à la faisabilité technique, économique et environnementale, il s'agit de rénover ou réaliser des équipements ou des infrastructures, y compris parfois sur des segments domestiques. Cela revient à soutenir l'ingénierie et les travaux pour la réhabilitation ou la conception des liaisons RTE-T transfrontalières. Cet OS portant sur le RTE-T, seules des liaisons RTE-T transfrontalières sont ici concernées par ces investissements. Cela peut également nécessiter d'améliorer parfois les franchissements du Rhin, au travers de l'entretien, la rénovation et la construction d'ouvrages et d'aménagements spécifiques.

1.2.2.3 Indicateurs

ID	Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
RCO 116	Solutions développées conjointement			

ID	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)
RCR 104	Solutions retenues ou appliquées par les organisations				

1.2.2.4 Principaux groupes cibles

Etant donné la dimension transversale de la mobilité, les projets visant à améliorer la mobilité transfrontalière peuvent toucher de nombreux groupes cibles. En favorisant la mobilité à l'intérieur du territoire transfrontalier et vers l'extérieur du territoire transfrontalier, cela facilite l'activité économique et les déplacements des acteurs économiques. Un premier groupe cible des projets de mobilité est donc les travailleurs transfrontaliers et les entreprises du Rhin supérieur. Des mesures déployées dans le cadre des projets de mobilité peuvent également viser les étudiants, les apprentis et les enseignants.

Les projets favorisant la mobilité transfrontalière peuvent concerner également, de manière plus large, tous les utilisateurs effectifs ou potentiels d'offres de mobilité et en cela l'ensemble des habitants de la région du Rhin supérieur. Les citoyens vivant ou travaillant dans des zones à faible densité de population, et notamment les zones rurales, pour lesquels l'accessibilité à des services importants (santé, soins, éducation, etc.) est réduite sont particulièrement visés.

1.2.2.5 Territoires spécifiques ciblés

Les potentiels de coopération pouvant s'inscrire dans cet objectif spécifique visent principalement à compléter le réseau RTE en développant de nouvelles liaisons. En ce sens, les projets cofinancés au sein de cet objectif spécifique concernent en premier lieu des territoires infrarégionaux. Deux territoires font notamment l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cet objectif spécifique : il s'agit de la partie de la zone du programme traversée par la ligne Colmar-Fribourg et la partie de la zone du programme traversée par la ligne Karlsruhe-Rastatt-Haguenau-Saarbrücken.

Néanmoins, la densification du réseau RTE-T dans la région frontalière améliore également son accessibilité interne et externe globale.

1.2.2.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

<sera complété>

1.2.2.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

<sera complété>

1.3 Priorité C

Vers une région transfrontalière plus sociale : faire du Rhin supérieur une région intégrée en matière d'emploi, d'éducation, de formation et de santé

1.3.1 Objectif spécifique C.1

« Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par-delà les frontières »

1.3.1.1 Justification du choix de l'objectif spécifique

Même si de nombreuses initiatives visant à créer un marché du travail sans frontière ont déjà vu le jour dans le Rhin supérieur, il existe encore des obstacles à un marché du travail unifié à l'échelle transfrontalière. De nombreux obstacles et pistes d'amélioration ont été identifiés lors de l'élaboration du programme opérationnel, qui portent tant sur le développement d'emplois de qualité et inclusifs que sur l'accessibilité des emplois au-delà des frontières. Ils concernent principalement les barrières administratives et linguistiques persistantes et le manque de connaissance du marché de travail dans l'autre pays au niveau des différents acteurs et de la population.

Malgré l'existence de concurrences entre les territoires composant le Rhin, notamment pour la recherche de main d'œuvre, il existe une réelle plus-value à utiliser les complémentarités constatées au niveau transfrontalier : ainsi, il apparaît indispensable de mieux connecter les potentiels et les besoins existants de part et d'autre de la frontière. De même, des problématiques comme le manque de main-d'œuvre dans certains secteurs ou l'existence de freins à l'emploi communs à tous les territoires du Rhin supérieur (tel que par exemple des compétences insuffisamment orientées vers les besoins des entreprises) peuvent être traitées de manière plus efficace si elles sont abordées de manière commune.

Au travers de cet OS, le programme pourra soutenir les développements suivants :

- Mieux connaître le marché du travail au niveau transfrontalier et assurer un suivi commun
- Accompagner, faciliter et structurer la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi
- Soutenir l'offre de formation ainsi que le développement et l'acquisition des compétences recherchées au niveau transfrontalier, y compris sous forme digitale
- Lever les obstacles juridiques, administratifs, matériels, linguistiques et culturels au développement du marché du travail au niveau transfrontalier
- Favoriser la mobilité transfrontalière

1.3.1.2 Types d'actions

Afin de satisfaire les développements transfrontaliers prévus pour cet OS, les types d'actions suivants feront l'objet d'un cofinancement par le programme :

Mesures visant la mise en réseau, le partage de connaissance et de données ainsi que l'élaboration de stratégies communes

La mise en réseau des acteurs compétents, le partage de connaissances et des données ainsi que l'élaboration de stratégies communes visent à favoriser l'échange d'information et à renforcer la gouvernance transfrontalière. Cela permet ainsi de créer les bases pour les actions à venir dans ces domaines.

La mise en réseau facilite le partage des connaissances et de bonnes pratiques. Cela contribue également à harmoniser certains aspects qui peuvent diverger d'un pays à l'autre. La mise en réseau constitue, d'autre part, une condition essentielle pour renforcer la coordination entre les acteurs et favoriser ainsi les démarches communes. La mise en commun des données, par exemple au travers d'outils communs permettant l'interfaçage des données collectées dans chaque sous-espace, permet en outre d'apporter une vision précise des besoins communs et des potentiels existants. Des actions de prospective sur les compétences et les emplois recherchés dans le Rhin supérieur contribuent quant à elles à identifier les enjeux à venir en matière d'emploi et de compétences sur le territoire transfrontalier.

L'élaboration de stratégies communes a pour objectif une meilleure gestion des enjeux en matière d'emploi et de compétences dans le Rhin supérieur. Il s'agit d'optimiser le fonctionnement du marché du travail à l'échelle transfrontalière au travers d'une démarche coordonnée.

Mesures visant à renforcer le placement à l'emploi à l'échelle transfrontalière ainsi qu'à réduire les obstacles juridiques et administratifs au marché du travail transfrontalier

La mise en œuvre de mesures visant à renforcer le placement à l'emploi à l'échelle transfrontalière contribue directement à améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par-delà les frontières. Il s'agit, en effet, de faciliter et structurer la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi au travers de multiples démarches et mécanismes, le tout dans une perspective inclusive et pour un emploi de qualité. Ainsi, le développement de supports communs d'information permet de faire connaître les possibilités d'emploi existantes de l'autre côté de la frontière. La conception et la diffusion d'outils communs, tels que des kits de candidature transfrontaliers ou des mesures d'accompagnement et de placement à l'emploi transfrontalier, aident à trouver un emploi de l'autre côté de la frontière. La mise en place de mesures innovantes, telles que la création de tiers lieux transfrontaliers peut, elle aussi, participer à fluidifier l'emploi à l'échelle transfrontalière.

Par ailleurs, la mise en œuvre de mesures visant à réduire les obstacles juridiques et administratifs qui entravent le marché du travail transfrontalier et à en identifier de nouveaux est aussi essentielle pour améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par-delà les frontières. Qu'il s'agisse de recourir à des cadres de référence ou à des systèmes d'équivalences pour faciliter la comparabilité des diplômes et des compétences ou bien de développer des diplômes équivalents, il semble par exemple indispensable de pouvoir faire valoir les qualifications acquises et les compétences maîtrisées de chaque côté de la frontière. De même, la définition d'accords voire des mesures d'expérimentation permettant de contourner des difficultés juridiques semblent aussi nécessaires.

Mesures visant à améliorer l'employabilité et à mieux prendre en compte les besoins des entreprises

Afin d'améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par-delà les frontières, il convient de travailler sur l'employabilité des travailleurs et de concevoir des mesures au plus près des besoins des entreprises.

Un des moyens pour améliorer l'employabilité et aider les entreprises à mieux satisfaire leurs besoins consiste à développer un système de formation performant. Au travers d'actions et d'outils de promotion, il s'agit tout d'abord de mieux faire connaître les possibilités de formation existantes de

part et d'autre de la frontière. La mise en place de structures et d'équipements de formation communs, y compris des équipements permettant le développement de la formation à distance, participe à renforcer l'offre de formation.

L'élaboration de formations sur mesure au niveau transfrontalier permet, d'autre part, d'orienter les compétences vers les besoins des entreprises. En ce sens, des besoins en formation existent notamment dans les secteurs en tensions, comme par exemple dans la santé, et en lien avec l'émergence de nouvelles problématiques telles que la digitalisation, l'intelligence artificielle, l'industrie 4.0 ou l'énergie. La mise en place de mécanismes à l'échelle transfrontalière permettant de mieux impliquer les entreprises dans la formation et le développement de l'alternance permettent également d'orienter le contenu des formations vers leur pratique. Des mesures de préparation à l'entrée sur le marché du travail ou encore la sensibilisation à l'entrepreneuriat ou à la création d'entreprise contribuent également à améliorer l'employabilité en permettant une montée en compétences. Afin de toucher aussi les publics cibles les plus éloignés de l'emploi, des formations inclusives pourront être soutenues au niveau transfrontalier.

Mesures renforçant la mobilité transfrontalière, le bilinguisme et l'interculturalité

Le manque de maîtrise de la langue et de la culture du pays voisin peut engendrer une utilisation sous-optimale des potentiels d'emploi existants de part et d'autre de la frontière en freinant la mobilité de travailleurs et demandeurs d'emploi. En ce sens, il est indispensable de renforcer le bilinguisme et l'interculturalité afin d'encourager la mobilité transfrontalière et d'améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par-delà les frontières.

Pour renforcer l'interculturalité, il s'agit d'une part de développer des mesures de sensibilisation telles que les supports de communication communs sur la mobilité transfrontalière et l'interculturalité. D'autre part, il convient de multiplier les opportunités (stage d'immersion, échange, visite d'entreprises, tandems, bourses, guichet unique...) visant à véhiculer la langue et la culture voisine, notamment au sein de l'entreprise, et à encourager la mobilité. Des mesures visant à aider les entreprises à mieux appréhender et gérer les difficultés liées à l'interculturalité peuvent également être développées dans le cadre des projets. Des cours de langue, y compris au travers de plateformes d'apprentissage en ligne, constituent également un moyen pour se familiariser avec la langue du pays voisin et renforcer le bilinguisme.

1.3.1.3 Indicateurs

ID	Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
RCO 116	Solutions développées conjointement			
RCO 81	Participations à des initiatives conjointes transfrontalières, transnationales et interrégionales			
RCO 85	Participants à des actions de formation communes			

ID	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)
RCR 85	Participations à des actions transfrontalières, transnationales et interrégionales communes après l'achèvement du projet				
RCR 81	Achèvement des programmes de formation communs				
RCR 104	Solutions retenues ou appliquées par les organisations				

1.3.1.4 Principaux groupes cibles

Les groupes cibles sont tant les personnes participant au marché du travail comme les demandeurs d'emploi, les personnes en reconversion, les travailleurs ou les employeurs, que les personnes qui interviennent en amont du marché du travail telles que les professeurs, les enseignants ou les formateurs. Les apprentis qui alternent entre périodes pratiques en entreprise et périodes de formation ou les enfants et les jeunes en général, qui ne sont pas encore nécessairement intégrés sur le marché du travail, peuvent également être concernés par des mesures mises en œuvre. Certaines mesures déployées dans le cadre des projets cofinancés peuvent également s'adresser à des acteurs de l'emploi, tels que les Maisons de l'emploi, les missions pour l'emploi ou les organismes de placement à l'emploi (entreprises intérimaires par exemple), aux institutions ou organismes publics compétents pour définir, promouvoir ou coordonner le marché du travail, mais aussi aux structures d'éducation, de formation initiale et continue ainsi qu'à des acteurs économiques (chambres consulaires ou entreprises par exemple).

Les projets cofinancés peuvent être orientés en priorité notamment vers les personnes les plus éloignées du marché du travail. Dans ce contexte, une attention particulière est portée sur les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les personnes marginalisées, les personnes issues de l'immigration, réfugiées et migrantes ainsi que les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, des actions à destination des femmes, des seniors et des jeunes de moins de 25 ans plus particulièrement peuvent être déployées dans le cadre de projets améliorant l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité. Au final, les actions mises en œuvre à destination de ces différents groupes cibles bénéficieront dans leur ensemble aux habitants de la région transfrontalière.

1.3.1.5 Territoires spécifiques ciblés

Au sein de cet objectif spécifique, la géométrie des projets peut varier en fonction des problématiques prises en considération. Certaines démarches peuvent ainsi viser à structurer et organiser le marché du travail sur l'ensemble du Rhin supérieur ou à obtenir des résultats ayant un impact au-delà de la région du Rhin supérieur (et peuvent donc nécessiter donc la participation de partenaires extérieurs à la zone du programme), en particulier dans le domaine de la suppression des obstacles juridiques et administratifs sur le marché du travail transfrontalier.

Néanmoins, en raison de l'existence de bassins d'emploi transfrontaliers plus locaux, des initiatives ne concernant qu'une partie de la région du Rhin supérieur peuvent également voir le jour. Les Eurodistricts du Rhin supérieur ou les zones urbaines autour des grandes agglomérations situées le long de la frontière, telles que Karlsruhe, le palatinat sud autour de Germersheim/Wörth, Strasbourg, Offenbourg, Fribourg, ou Bâle peuvent alors constituer un territoire cible particulier doté de problématiques spécifiques en matière d'emploi. Ces territoires étant des zones fonctionnelles à eux-seuls, des projets peuvent également être déclinés à ce niveau infrarégional.

1.3.1.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

<sera complété>

1.3.1.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

<sera complété>

1.3.2 Objectif spécifique C.2

« Améliorer l'accès à l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie et la qualité de ces derniers par-delà les frontières en vue d'augmenter leurs niveaux en matière d'instruction et de compétences reconnus par-delà les frontières »

1.3.2.1 Justification du choix de l'objectif spécifique

Dans le Rhin supérieur, l'accès à une éducation et une scolarité bilingue dans la langue du voisin ainsi que le fait de faire valoir des diplômes et des compétences professionnelles de part et d'autre de la frontière ne vont pas encore de soi. L'accès à l'éducation, l'apprentissage et la formation reste encore cloisonné entre les territoires du Rhin supérieur. Pourtant, un système d'éducation et de formation pensé et mis en œuvre à l'échelle transfrontalière contribue, sur le moyen terme, à soutenir l'emploi sur le plan transfrontalier et à renforcer le sentiment d'appartenance au Rhin supérieur. Il paraît donc indispensable d'approfondir l'intégration du Rhin supérieur en matière d'éducation et de formation.

Cela vaut en particulier pour une série de domaines dans lesquels des attentes et des potentiels de coopération existent au niveau transfrontalier : développement du bilinguisme, de l'enseignement professionnel ainsi que de l'enseignement supérieur et universitaire par-delà les frontières, développement de la formation professionnelle dans les secteurs en manque de main-d'œuvre, reconnaissance des diplômes et des compétences.

Au travers de cet OS, le soutien du programme portera sur les développements suivants :

- Mieux connaître et faire connaître l'offre d'éducation, d'apprentissage et de formation existante au niveau transfrontalier
- Résoudre les obstacles juridiques, administratifs, financiers, matériels, linguistiques et culturels en matière d'éducation et de formation
- Développer une offre d'éducation, d'alternance et de formation commune, y compris à distance, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie
- Renforcer le bilinguisme, voire le plurilinguisme, dans le Rhin supérieur sous de multiples formes, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie
- Renforcer la mobilité transfrontalière dès le plus jeune âge et tout au long de la vie

1.3.2.2 Types d'actions

Afin de satisfaire les développements transfrontaliers prévus pour cet OS, les types d'actions suivants feront l'objet d'un cofinancement par le programme :

Mesures visant la mise en réseau, le partage de connaissance, l'élaboration de stratégies et d'outils de promotion communs

La mise en réseau des acteurs, le partage de connaissances et des données, ainsi que l'élaboration de stratégies communes visent à favoriser l'échange d'information et à renforcer la gouvernance transfrontalière. Cela permet ainsi de créer les bases pour les actions à venir dans ces domaines.

La mise en réseau facilite le partage des connaissances et de bonnes pratiques. Cela contribue également à harmoniser certains aspects qui peuvent diverger d'un pays à l'autre. La mise en réseau constitue, d'autre part, une condition essentielle pour renforcer la coordination entre les acteurs et favoriser ainsi les démarches communes.

L'élaboration de stratégies a pour objectif une meilleure gestion des enjeux en matière d'éducation et de formation dans le Rhin supérieur, avec comme finalité d'optimiser le niveau d'instruction et de compétences reconnues par-delà les frontières. Au travers d'outils de promotion communs, il convient également de mieux faire connaître les possibilités d'éducation, d'alternance et de formation existantes de part et d'autre de la frontière.

Mesures visant à faciliter le développement de diplômes et de compétences reconnus de part et d'autre de la frontière

Des obstacles juridiques et administratifs liés à la reconnaissance ou l'équivalence des diplômes et des compétences de part et d'autre de la frontière freinent l'augmentation du niveau d'instruction et de compétences reconnues par-delà les frontières. Il convient ainsi de travailler à la réduction de ces obstacles en favorisant l'harmonisation et la reconnaissance ou l'équivalence des diplômes et des compétences au niveau transfrontalier.

Pour cela, il semble nécessaire de développer des mesures permettant de faciliter la comparabilité des diplômes et des compétences. La définition de standards communs, de cadres de référence ou encore de systèmes d'équivalences peuvent, par exemple, aider à comparer les diplômes obtenus et les compétences acquises. Le développement commun de diplômes équivalents constitue, en outre, une autre piste pour faciliter la reconnaissance de diplômes et de compétences.

La mise en place de mesures, y compris de mesures d'expérimentation, facilitant les procédures d'homologation des formations en vigueur de part et d'autre de la frontière peut également contribuer à améliorer la reconnaissance des diplômes et des compétences. Il en va de même pour des mécanismes permettant de valider des compétences acquises de chaque côté de la frontière.

Mesures visant à développer une offre d'éducation, d'alternance et de formation au niveau transfrontalier dès le plus jeune âge et tout au long de la vie

La mise en œuvre de mesures visant à développer une offre d'éducation, d'alternance et de formation au niveau transfrontalier dès le plus jeune âge et tout au long de la vie contribue à augmenter le niveau d'instruction et de compétences reconnues par-delà les frontières. L'offre d'éducation et de formation peut concerner des domaines variés et plus ou moins conventionnels, tels que l'éducation à l'environnement ou au sport etc.

Pour cela, des dispositifs communs d'éducation, d'alternance ou de formation peuvent être développés à l'échelle transfrontalière. Au travers d'accords ou de conventions cadres ou encore de la mise en place de formations bi- voire trinacionales, il s'agit de penser de manière intégrée au niveau du Rhin supérieur les offres d'éducation et de formation. Cela concerne en particulier l'apprentissage, l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur. Dans certains cas, cela peut déboucher sur un diplôme bi- voire trinational.

La mise en place de structures communes d'éducation et de formation dès le plus jeune âge et tout au long de la vie permet de développer une offre d'éducation et de formation reconnue de part et d'autre de la frontière. Il s'agit ainsi de financer l'ensemble des mesures nécessaires pour élaborer ces structures communes : réalisation d'études de faisabilité en amont, réalisation d'investissements tels que la construction de structures communes d'éducation ou de formation, définition de programmes d'enseignement communs et homologués, etc. De même, afin de renforcer l'offre de formation à distance, il convient de soutenir le développement des équipements d'enseignement à distance, en permettant notamment l'acquisition d'équipements et le développement de systèmes numériques.

Mesures visant à développer la formation continue des travailleurs et des demandeurs d'emploi et à l'orienter vers le besoin des entreprises

La mise en œuvre de mesures visant à développer la formation continue contribue à augmenter le niveau de compétences reconnues de chaque côté de la frontière en donnant la possibilité aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi de continuer à se former. L'élaboration de formations continues sur mesure au niveau transfrontalier permet en outre d'orienter les compétences vers les besoins des entreprises. En ce sens, des besoins en formation existent notamment dans les secteurs en tensions, comme par exemple dans la santé ou le tourisme, et face à l'émergence de nouvelles problématiques telles que la digitalisation, l'intelligence artificielle, l'industrie 4.0 ou l'énergie. La mise en place de mécanismes à l'échelle transfrontalière permettant de mieux impliquer les entreprises dans la formation et le développement de l'alternance permettent également d'orienter le contenu des formations vers leurs pratiques et d'augmenter les compétences.

Mesures visant à renforcer le bilinguisme et le plurilinguisme

Afin d'augmenter le niveau d'instruction et de de compétences, le renforcement du bilinguisme apparaît comme une nécessité. En faisant sa promotion, il s'agit de faire connaître la langue du voisin et d'encourager l'apprentissage de la langue du voisin et d'autres langues. Des mesures de sensibilisation permettent de mettre en avant les avantages à maîtriser la langue du pays voisin et d'autres langues.

Des cours de langue, sous divers formats y compris au travers de plateformes d'apprentissage en ligne, constituent le principal moyen pour se familiariser avec la langue du voisin et renforcer le bilinguisme dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Mais il s'agit aussi d'encourager la mobilité dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ainsi que les formes d'apprentissage plus informelles de la langue du voisin : promotion de classes bilingues, projets scolaires bilingues, échanges, visites d'entreprises, stages, immersion dans le pays voisin...

1.3.2.3 Indicateurs

ID	Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement			
RCO 81	Participations à des initiatives conjointes transfrontalières, transnationales et interrégionales			
RCO 85	Participants à des actions de formation communes			
RCO 116	Solutions développées conjointement			

ID	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)
RCR 79	Stratégies ou plans d'action communs adoptés par des organisations à la fin d'un projet ou ultérieurement				
RCR 85	Participations à des actions transfrontalières, transnationales et interrégionales communes après l'achèvement du projet				
RCR 81	Achèvement des programmes de formation communs				
RCR 104	Solutions retenues ou appliquées par les organisations				

1.3.2.4 Principaux groupes cibles

Les projets visant à améliorer l'accès à l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que la qualité de ces derniers s'adressent à de multiples groupes cibles. Dans le domaine de l'éducation en général, les projets s'adressent aux institutions et organismes publics ayant une compétence d'encadrement, de soutien ou de coordination. En matière d'éducation, les groupes cibles sont les enfants (dès le plus jeune âge) et les jeunes. Certains projets peuvent également être orientés vers les étudiants. Les personnes participant au système d'éducation, telles que les enseignants, les formateurs et les éducateurs peuvent constituer également un autre groupe cible en matière d'éducation. En matière de formation et d'apprentissage, les mesures mises en œuvre dans le cadre des projets cofinancés peuvent concerner de multiples groupes cibles : travailleurs, employeurs, personnes en reconversion, demandeurs d'emploi, autoentrepreneurs, apprentis etc. Au final, les actions mises en œuvre à destination de ces différents groupes cibles bénéficieront dans leur ensemble aux habitants de la région transfrontalière.

1.3.2.5 Territoires spécifiques ciblés

Les potentiels de coopération pouvant s'inscrire dans cet objectif spécifique font état d'un besoin de mise en réseau et de renforcement de certains aspects pour tout le territoire du Rhin supérieur. Ainsi, la zone fonctionnelle pertinente pour les projets cofinancés dans le cadre de cet objectif spécifique semble correspondre à la région du Rhin supérieur dans sa totalité. Cela s'applique en particulier aux mesures visant à faciliter le développement des diplômés et des compétences reconnus de part et d'autre des frontières.

Néanmoins, quelques démarches peuvent se concentrer sur une échelle géographique plus réduite. Certaines offres d'éducation ou de formation (comme par exemple des formations spécifiques à un bassin d'emploi ou une ou des structures d'employeurs spécifiques ou encore la mise en place d'infrastructures éducatives communes) peuvent ne concerner qu'une partie du territoire

transfrontalier. Une attention particulière est alors à accorder aux territoires des Eurodistricts ou à des zones urbaines transfrontalières (comme par exemple Strasbourg-Kehl ou la région des Trois Frontières), qui peuvent constituer une zone fonctionnelle infrarégionale pertinente pour la mise en œuvre de telles démarches.

1.3.2.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

<sera complété>

1.3.2.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

<sera complété>

1.3.3 Objectif spécifique C.3

« Améliorer l’accessibilité, l’efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des soins de longue durée par-delà les frontières »

1.3.3.1 Justification du choix de l’objectif spécifique

Le développement de la gouvernance commune en matière de santé et de médico-social dans le Rhin supérieur n’a pas permis jusqu’à présent de faire disparaître les obstacles freinant l’accessibilité et l’efficacité des systèmes de soins au niveau transfrontalier. A cet effet, un système et une offre de soins de santé et de soins médico-sociaux pensés et intégrés à l’échelle transfrontalière laisse entrevoir d’importantes synergies, tant en termes d’efficacité (portée, qualité et proximité des services) que d’efficience. Dans ce contexte, la pandémie de Covid 19 a non seulement mis en évidence les lacunes et les obstacles existants (communication insuffisante par ex.), mais aussi le caractère vital de la coopération dans le domaine de la santé et du médico-social.

Le choix de cet OS se justifie en outre par les nouveaux défis identifiés en matière de santé, tels que la E-Santé, le besoin en épidémiologie, la promotion de la santé ou le vieillissement démographique qui gagnent à être traités à l’échelle transfrontalière.

Au travers de cet OS, le soutien du programme portera sur les développements suivants :

- Mieux connaître les systèmes et les offres de soins de santé et de soins médico-sociaux au niveau transfrontalier et assurer un suivi commun
- Faire connaître les possibilités existantes d’accès aux soins et développer des actions de prévention au niveau transfrontalier
- Faciliter l’accès aux soins et les parcours de soins personnalisés au niveau transfrontalier, notamment en favorisant la reconnaissance mutuelle des standards et des coûts, une meilleure couverture des soins de part et d’autre de la frontière ainsi qu’en levant les obstacles juridiques et administratifs
- Renforcer l’attractivité des territoires en déficit d’accès aux soins et développer l’offre de soins de proximité à l’échelle transfrontalière
- Mutualiser et spécialiser les équipements et les infrastructures à l’échelle transfrontalière, créer des infrastructures de soins communes
- Développer la E-santé et la digitalisation dans le domaine de la santé

1.3.3.2 Types d’actions

Afin de satisfaire les développements transfrontaliers prévus pour cet OS, les types d’actions suivants feront l’objet d’un cofinancement par le programme :

Mesures visant la mise en réseau, le partage de connaissances et des données ainsi que l’élaboration de stratégies communes

La mise en réseau des acteurs compétents, le partage de connaissances et des données ainsi que l’élaboration de stratégies communes visent à favoriser l’échange d’information et à renforcer la gouvernance transfrontalière. Cela permet ainsi de créer les bases pour les actions à venir dans ces domaines.

Plus précisément, la mise en réseau facilite le partage des connaissances et amène les acteurs de la santé et du médico-social à mieux coopérer. Elle constitue également une condition essentielle pour

renforcer la coordination entre les acteurs et favoriser ainsi les démarches communes. Cela vaut particulièrement pour des acteurs de la santé et du médico-social coopérant peu jusqu'à présent, tels que les caisses d'assurances maladies, les acteurs dans la prévention des addictions, l'aide médicale urgente. En portant sur des thématiques insuffisamment traitées au niveau transfrontalier jusqu'à présent, comme le handicap, la perte d'autonomie ou la E-santé notamment, l'échange d'informations et de connaissances contribue aussi à identifier de nouveaux enjeux et potentiels de coopération à développer en matière sanitaire. En matière de crise sanitaire, la mise en réseau permet de développer une gestion commune à l'échelle transfrontalière.

La mise en commun des données, au travers par exemple de la création d'un big data transfrontalier en matière de santé ou l'interfaçage d'outils de collecte des données, permet en outre d'améliorer les connaissances en termes de besoins et d'offres de soins à l'échelle du territoire et de réaliser un suivi commun des possibilités existantes auprès des différents systèmes de soins de santé.

L'élaboration de stratégies communes a pour objectif une meilleure gestion des enjeux en matière sanitaire au niveau transfrontalier. Le développement de stratégies communes peut prendre appui sur des études menées en amont et concerner divers sujets, comme par exemple la E-santé, la mobilité transfrontalière des patients, le potentiel de coopération sur un bassin de vie transfrontalier ou les obstacles juridiques et administratifs. La mise en œuvre d'enquêtes épidémiologiques permet d'appréhender au niveau transfrontalier l'évolution de certains indicateurs, notamment ceux en lien avec des maladies présentes de part et d'autre de la frontière.

Mesures matérielles et immatérielles visant à renforcer l'accès à l'offre et aux systèmes de soins de santé et de prise en charge médico-social au niveau transfrontalier

La mise en œuvre de mesures immatérielles et d'investissements visant à renforcer l'accès à l'offre et aux systèmes de soins au niveau transfrontalier contribue directement à l'amélioration de l'accessibilité, de l'efficacité et de la résilience des systèmes de soins par-delà les frontières.

Afin d'utiliser de manière optimale les différentes offres de soins de santé et de soins médico-sociaux existant de part et d'autre de la frontière, il est nécessaire de travailler à des solutions juridiques ou techniques favorisant la reconnaissance mutuelle des soins, une meilleure couverture des soins et permettant de lever les obstacles restreignant l'accès aux soins au niveau transfrontalier. Ces solutions peuvent par exemple prendre la forme d'accords, de protocoles communs ou même de projets pilotes ayant recours au principe d'expérimentation. Au besoin, des études peuvent être menées en amont pour identifier les problèmes et les aspects concrets à faire évoluer pour permettre de lever ces obstacles.

Au travers du développement de plans d'actions communs, il s'agit de mieux coordonner l'offre de soins dans le Rhin supérieur. Le déploiement de parcours de soins sur mesure à l'échelle transfrontalière permet notamment d'optimiser les ressources disponibles de chaque côté de la frontière et contribue également au renforcement de la médecine et de l'accompagnement personnalisés. Cela peut notamment nécessiter la réalisation d'études pour bien recenser les possibilités de soins existantes à l'échelle transfrontalière et le développement d'outils ou d'instruments pour organiser les parcours de soins. De même, la mise en place de services d'accompagnement et de conseil transfrontalier ou la mutualisation et la spécialisation d'équipements ou d'infrastructures existants à l'échelle transfrontalière permettent d'optimiser l'offre de soins existante dans le Rhin supérieur. Le développement de la télémédecine et de télésoins de façon coordonnée constitue également un moyen pour développer l'offre de soins de santé à l'échelle du Rhin supérieur. Des protocoles communs peuvent ainsi être élaborés afin d'organiser ces offres de soins pensées à l'échelle transfrontalière. Enfin, le soutien à l'acquisition d'équipements utilisés en

commun et à la création de structures de soins communes participe aussi à renforcer l'offre et les systèmes de soins de santé.

L'ensemble de ces mesures et investissements doivent notamment contribuer à améliorer l'accessibilité des soins dans les zones affichant une densité de population relativement faible.

Mesures visant à informer et sensibiliser dans le domaine de la santé au niveau transfrontalier

Afin d'améliorer l'accessibilité aux systèmes de soins, un travail d'information et de sensibilisation aux possibilités d'accès aux soins à l'échelle transfrontalière paraît indispensable, qu'il s'agisse du domaine sanitaire que du domaine médico-social autour de problématiques telles que la prise en charge de la dépendance,. Au travers de démarches et d'outils, comme par exemple une plateforme de présentation des offres de soins de santé à l'échelle transfrontalière, il s'agit de faire connaître l'offre de soins au niveau transfrontalier.

D'autre part, des mesures de prévention et de promotion de la santé peuvent être mises en place dans le cadre des projets. La sensibilisation des habitants du Rhin supérieur à la santé environnementale et au bien vieillir participe à la prise en compte de nouveaux enjeux en matière de santé et de médico-social, améliorant ainsi indirectement la résilience des systèmes de soins.

1.3.3.3 Indicateurs

ID	Indicateur de réalisation	de	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
RCO 87	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le cadre des projets soutenus				
RCO 116	Solutions développées conjointement				

ID	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)
RCR 84	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale après l'achèvement d'un projet				
RCR 104	Solutions retenues ou appliquées par les organisations				

1.3.3.4 Principaux groupes cibles

Les projets visant à améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et du champ médico-social s'adressent dans un premier temps aux acteurs de la santé et du médico-social. Les groupes cibles visés au travers des projets sont donc les services et autorités publiques et les établissements sanitaires et sociaux ainsi que leur personnel (médecins, personnel soignant, personnel administratif etc.).

Les projets cofinancés sous cet objectif spécifique bénéficient également aux patients ainsi que, de manière plus générale, à l'ensemble des habitants de la région transfrontalière. Les citoyens vivant dans des zones à faible densité de population, et notamment les zones rurales, pour lesquels l'accessibilité à des services de santé et des services médico-sociaux est réduite sont particulièrement visés.

1.3.3.5 Territoires spécifiques ciblés

Au sein de cet objectif spécifique, la géométrie des projets peut varier en fonction des sujets traités. Certains potentiels de coopération pouvant s'inscrire dans cet objectif spécifique font état d'un besoin de mise en réseau, de collecte et de partage de données ainsi que de structuration des politiques de santé au niveau du Rhin supérieur. Ainsi, pour certains projets cofinancés dans le cadre de cet objectif spécifique, la région du Rhin supérieur semble être la zone fonctionnelle la plus pertinente.

Néanmoins, le Rhin supérieur étant constitué de plusieurs bassins de vie différents, des besoins spécifiques en matière de santé et de soins de longue durée peuvent exister au sein de ces bassins de vie. Certaines initiatives en matière de santé ou de soins de longue durée peuvent ainsi de décliner à un niveau infrarégional et ne concerner qu'une partie du territoire transfrontalier. Les Eurodistricts peuvent alors constituer une zone fonctionnelle pertinente. Une attention particulière est également à accorder aux territoires en déficit d'accès aux soins, dont le périmètre ne correspond pas forcément à celui des Eurodistricts et peut porter sur une zone géographique encore plus restreinte. Enfin, les projets visant à mettre en place des infrastructures communes de santé concernent un territoire très local.

1.3.3.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

<sera complété>

1.3.3.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

<sera complété>

1.3.4 Objectif spécifique C.4

« Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale »

1.3.4.1 Justification du choix de l'objectif spécifique

La culture et le tourisme représentent à la fois un facteur économique important et un facteur d'attractivité essentiel pour le Rhin supérieur. Les nombreuses entreprises et acteurs culturels et touristiques implantés dans le Rhin supérieur offrent un fort potentiel d'emploi pour la région transfrontalière. Les multiples offres culturelles et touristiques constituent également un facteur d'attractivité important pour le Rhin supérieur et contribuent ainsi à soutenir l'économie dans son ensemble et l'innovation sociale. En raison de l'importance de ces secteurs pour le dynamisme économique du Rhin supérieur, il apparaît d'autant plus essentiel de soutenir ces secteurs fortement touchés par la crise économique due à la pandémie de Covid-19.

Par ailleurs, malgré des situations de concurrence pouvant exister entre les offres culturelles et touristiques accessibles de part et d'autre de la frontière, il existe une réelle plus-value à coopérer en matière de culture et de tourisme. Outre le patrimoine naturel et culturel commun présent dans le Rhin supérieur, des potentiels de développement économique demeurent inexploités, faute de masse critique suffisante, et peuvent être optimisés grâce à des démarches coordonnées au niveau transfrontalier. De même, des besoins et nouveaux défis gagnent à être appréhendés de manière transfrontalière.

Au travers de cet OS, le programme pourra soutenir les développements suivants :

- Valoriser et promouvoir de manière commune le patrimoine naturel et culturel ainsi que les offres culturelles et touristiques existantes dans la région du Rhin supérieur, favoriser un marketing territorial culturel et touristique commun
- Favoriser le développement de nouvelles offres communes culturelles et touristiques
- Développer et structurer les filières culturelles et touristiques au niveau transfrontalier
- Accompagner de manière commune les acteurs de la culture et du tourisme face à de nouvelles problématiques
- Soutenir l'emploi et la création d'entreprises dans ces secteurs au niveau transfrontalier

1.3.4.2 Types d'actions

Afin de satisfaire les développements transfrontaliers prévus pour cet OS, les types d'actions suivants feront l'objet d'un cofinancement par le programme :

Mesures visant la mise en réseau et la structuration des échanges entre les acteurs culturels et touristiques à l'échelle transfrontalière

La mise en réseau des acteurs culturels et touristiques au niveau transfrontalier vise à structurer et pérenniser l'échange d'information et le partage d'expérience ainsi qu'à identifier des bonnes pratiques pouvant être mutualisées. Cela permet ainsi de créer les bases pour les actions à venir dans ces domaines. La mise en réseau constitue, d'autre part, une condition essentielle pour renforcer la coordination entre les acteurs et favoriser ainsi les démarches communes.

Mesures visant à développer des offres culturelles et touristiques et des initiatives communes en faveur du patrimoine naturel et culturel au niveau transfrontalier

Afin de soutenir le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique et social du Rhin supérieur, il convient d'encourager et de faciliter le développement des offres culturelles et touristiques au niveau transfrontalier. Cela peut consister tant à étendre dans le Rhin supérieur des offres culturelles et touristiques déjà existantes d'un côté de la frontière qu'à définir de nouvelles offres ou produits culturels ou touristiques en commun. De même, le soutien du programme peut concerner aussi bien des branches culturelles et touristiques déjà plus ou moins structurées sur le plan transfrontalier que des branches qui restent entièrement à développer à l'échelle transfrontalière. Ce deuxième cas de figure vaut notamment pour le secteur du tourisme, autour de démarches en faveur du tourisme vert, local, castral, thermal, sportif etc.

Un des leviers pour multiplier les offres culturelles et touristiques peut consister à favoriser le développement des filières culturelles et touristiques à l'échelle transfrontalière. La définition de stratégies communes peut contribuer à structurer le développement de certaines filières culturelles et touristiques encore trop peu présentes de part et d'autre de la frontière. Des démarches communes permettant d'évaluer les potentiels de développement d'activités déjà existantes ou nouvelles à l'échelle transfrontalière (mise en place de diagnostic, d'études de marché, mesures de benchmarking etc.) ou favorisant les partenariats et les synergies à l'échelle transfrontalière peuvent ainsi être soutenues. Des mesures de formation favorisent quant à elle la montée en compétences des acteurs et renforcent ainsi le positionnement des filières à l'échelle transfrontalière. Parfois, la mise en œuvre de solutions innovantes ou de projets pilotes, notamment dans le secteur culturel, est nécessaire pour harmoniser des pratiques ou lever des obstacles juridiques, administratifs ou matériels pouvant empêcher l'émergence d'offres communes au niveau transfrontalier ou le développement d'offres déjà existantes de l'autre côté de la frontière.

Afin de les rendre visibles, des actions de sensibilisation et de communication sur les offres culturelles et touristiques existant à l'échelle transfrontalière sont par ailleurs indispensables et peuvent être soutenues dans le cadre des projets cofinancés.

Dans certains cas, le développement d'offres culturelles et touristiques transfrontalières peut aussi nécessiter des investissements. Le soutien au développement d'infrastructures numériques communes (plateformes de promotion, plateformes pour artistes...) paraît essentiel pour favoriser le développement d'offres culturelles ou touristiques à distance et contribuent à valoriser l'existant. La préservation, la restauration ou l'exploitation en commun de certaines offres ou certains sites du patrimoine naturel et culturel du Rhin supérieur peut par ailleurs requérir la mutualisation d'équipements ou d'infrastructures existants ou la construction de nouveaux équipements ou infrastructures. Des projets communs d'accueil de publics, des mesures permettant de guider les visiteurs et des mesures dans le cadre de projets visant à relier des sites touristiques ou culturels peuvent ainsi être soutenus.

Mesures visant à promouvoir de manière commune les offres culturelles et touristiques du Rhin supérieur à l'international

Le renforcement de la position du Rhin supérieur à l'international constitue une priorité pour le développement économique des secteurs de la culture et du tourisme. Afin d'atteindre la masse critique suffisante, il est nécessaire de promouvoir de manière commune les offres culturelles et touristiques du Rhin supérieur vis-à-vis de l'extérieur.

Au travers du soutien à des stratégies et des démarches communes, il s'agit de développer un véritable marketing territorial commun. Des mesures telles que la participation commune à des salons ou des

actions de sensibilisation ou de communication autour du patrimoine naturel et culturel commun du Rhin supérieur participent à présenter la région transfrontalière comme un espace intégré en matière de culture et de tourisme et renforce son attractivité. Des mesures d'accompagnement spécifiques (diagnostic, conseils, développement d'outils communs, soutien au développement d'infrastructure numérique etc.) peuvent également être mise en œuvre dans le cadre des projets soutenus afin de favoriser l'internationalisation des entreprises culturelles et touristiques.

Mesures visant à accompagner de manière commune les entreprises culturelles et touristiques du Rhin supérieur

Les entreprises culturelles et touristiques du Rhin supérieur ont pour point commun d'être confrontées à de nouveaux enjeux et à des problématiques communes. Des mesures d'accompagnement communes peuvent ainsi être mises en œuvre dans le cadre des projets soutenus. Elles peuvent porter à la fois sur des aspects techniques et matériels (manque de main d'œuvre dans le tourisme, recherche de fonds dans le domaine culturel etc), mais aussi sur leur activité économique (repositionnement économique suite à la crise économique ou en raison du changement climatique, développement d'activités durables etc.).

Ces mesures d'accompagnement se veulent également très hétérogènes dans leur forme. L'élaboration de stratégies sur des problématiques nouvelles auxquelles sont confrontés tous les acteurs culturels et touristiques permet de définir et mettre en œuvre des actions communes pour mieux prendre en compte ces nouveaux défis. Des outils d'information peuvent être déployés pour sensibiliser les acteurs culturels et touristiques à ces nouvelles problématiques et à l'importance de les prendre en compte (changement climatique, transition écologique etc). Au travers de conseils, de formation et de la mise à disposition d'outils (plateformes, bases de données etc.), il s'agit d'aider les acteurs du territoire transfrontalier à monter en compétences sur diverses problématiques qui peuvent optimiser leur développement économique.

1.3.4.3 Indicateurs de réalisation et de résultat

ID	Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
RCO 87	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le cadre des projets soutenus			
RCO 116	Solutions développées conjointement			

ID	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)
RCR 84	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale après				

	l'achèvement d'un projet				
RCR 104	Solutions retenues ou appliquées par les organisations				

1.3.4.4 Principaux groupes cibles

Les projets cofinancés dans le cadre de cet objectif spécifique ont pour groupes cibles, en premier lieu, les acteurs des secteurs de la culture et du tourisme. Les entreprises des secteurs culturels et touristiques et leurs salariés ainsi que les entrepreneurs de ces secteurs (chefs d'entreprises, autoentrepreneurs, indépendants, artistes...) constituent le principal groupe cible vers lesquels peuvent être orientées des actions multiples et diversifiées. Les communes, les associations, les institutions culturelles et touristiques, les organismes ayant des compétences d'accompagnement, d'encadrement, de promotion ou de coordination ou encore les institutions de développement économique régional ou sectoriel peuvent également être des groupes cibles, dans la mesure où certaines actions mises en œuvre dans le cadre des projets cherchent à mieux structurer, développer et promouvoir au niveau transfrontalier les secteurs de la culture et du tourisme.

Les projets soutenus dans le cadre de cet objectif spécifique ont, en second lieu, pour cible l'ensemble des individus du Rhin supérieur qui bénéficient directement ou indirectement des mesures déployées dans le cadre des projets. Certains groupes d'individus, tels que par exemple les écoliers, les jeunes ou les seniors peuvent faire l'objet d'une attention spécifique dans le cadre d'actions mises en œuvre.

Au final, les actions mises en œuvre à destination de ces différents groupes cibles bénéficieront dans leur ensemble aux habitants de la région transfrontalière.

1.3.4.5 Territoires spécifiques ciblés

Les potentiels de coopération pouvant s'inscrire au sein de cet objectif spécifique visent, pour la plupart, à mieux structurer les secteurs de la culture et du tourisme au niveau transfrontalier. A ce titre, la majorité d'entre eux portent sur l'ensemble de la région du Rhin supérieur. Ainsi, la zone fonctionnelle qui semble être la plus appropriée pour les projets cofinancés dans le cadre de cet objectif spécifique est celle du Rhin supérieur.

Néanmoins, certaines initiatives peuvent concerner un territoire géographique plus restreint que celui du Rhin supérieur. Certaines démarches visant à promouvoir et soutenir le développement d'offres communes culturelles ou touristiques peuvent émerger sur des territoires infrarégionaux. De réels potentiels peuvent exister, dans une certaine mesure, sur les territoires des Eurodistricts ainsi que dans les zones urbaines autour des grandes agglomérations situées le long de la frontière, telles que Karlsruhe, Baden-Baden, Strasbourg, Fribourg ou Bâle, et sur les sites d'importance transfrontalière, tels que la Réserve de Biosphère transfrontalières des Vosges et Nord Pfälzerwald, Gamsheim/Rheinau ou encore l'île du Rhin à Vogelsheim. Les zones moins densément peuplées peuvent également faire l'objet de démarches dans les domaines touristique et culturel, y compris au travers de moyens numériques.

1.3.4.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

<sera complété>

1.3.4.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

<sera complété>

1.4 Priorité D

Vers une région transfrontalière plus intelligente : faire du Rhin supérieur une Région intelligente en soutenant l'innovation et les entreprises dans le Rhin supérieur

1.4.1 Objectif spécifique D.1

« Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe »

1.4.1.1 Justification du choix de l'objectif spécifique

Le choix de cet OS se justifie par le tissu dense et unique en Europe de structures de recherche et développement (R&D) et d'innovation présentes au niveau transfrontalier dans le Rhin supérieur. Même si le système de R&D et d'innovation est bien développé dans les différents territoires et malgré les précédents efforts de mise en commun au-delà des frontières, il apparaît nécessaire de poursuivre ce développement pour créer davantage de synergies. Ceci permettra de trouver des réponses innovantes aux enjeux mondiaux et aussi de garantir l'emploi régional.

Il s'agit ainsi de permettre de créer les conditions favorables au renforcement de l'innovation au niveau transfrontalier en améliorant le cadre et les moyens de l'innovation (par ex. intelligence artificielle, réseau 5G ou introduction de l'économie circulaire), d'accroître les capacités de R&D et d'innovation dans des domaines thématiques de convergence au niveau transfrontalier et de répondre de manière conjointe aux nouveaux défis technologiques, économiques et sociaux exprimés dans le Rhin supérieur.

Au travers de cet OS, le programme pourra porter sur les développements suivants :

- Développer et utiliser de manière commune les capacités et les potentiels de R&D et d'innovation nouveaux ou existants et insuffisamment exploités au niveau transfrontalier
- Impliquer de nouveaux acteurs et développer des interconnexions et le transfert de technologie et de connaissances entre l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur au niveau transfrontalier, en particulier entre les acteurs de la R&D, de l'innovation et les entreprises
- Développer des projets de R&D et d'innovation dans les domaines des stratégies de spécialisation intelligentes des territoires du Rhin supérieur où il existe des besoins communs et une forte plus-value à travailler au niveau transfrontalier, en particulier dans les domaines suivants : digitalisation, cybersécurité, sciences et technologies quantiques, transition énergétique, mobilité durable, secteur agricole et forestier, bioéconomie, thérapies innovantes et Med Tech, médecine personnalisée, matériaux et procédés, innovation sociale

1.4.1.2 Types d'actions

Afin de satisfaire les développements transfrontaliers prévus pour cet OS, les types d'actions suivants feront l'objet d'un cofinancement par le programme :

Mesures visant la mise en réseau et l'élaboration de stratégies communes dans le domaine de la recherche et de l'innovation

La mise en réseau des acteurs compétents de la recherche et de l'innovation ainsi que l'élaboration de stratégies communes visent à favoriser l'échange d'information et à renforcer la gouvernance transfrontalière autour de problématiques en lien avec les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe. Cela permet ainsi de créer les bases pour les actions à venir dans ces domaines.

La mise en réseau facilite le partage de connaissances et amène les acteurs de la recherche et de l'innovation à mieux coopérer. Elle constitue également une condition essentielle pour renforcer la coordination entre les acteurs et favoriser ainsi l'identification des potentiels de coopération et les démarches communes. Cela vaut particulièrement pour les acteurs de l'innovation coopérant peu jusqu'à présent. De même, il convient de développer les échanges entre les différents groupes d'acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur (laboratoires de recherche, clusters, entreprises...) afin de faciliter le transfert de connaissances et de technologies et répondre au mieux aux besoins d'innovation exprimés dans le Rhin supérieur. Au travers de cette mise en réseau, de nouveaux cercles de coopération peuvent émerger, en particulier dans le domaine de l'innovation et du transfert de technologie, et renforcer ainsi les capacités de recherche et d'innovation dans le Rhin supérieur.

L'élaboration de stratégies à l'échelle du Rhin supérieur permet de définir des orientations communes et d'encourager la coopération en matière de recherche et d'innovation. De plus grandes capacités de recherche et d'innovation découlent ainsi de ces stratégies communes.

Mesures matérielles et immatérielles communes visant à développer au niveau transfrontalier les capacités de recherche et d'innovation

Afin d'améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe dans le Rhin supérieur, il convient d'optimiser l'existant et de développer de nouvelles capacités de recherche et d'innovation au niveau transfrontalier. Pour cela, deux types de mesures sont nécessaires : d'une part, des mesures matérielles et d'autre part, des mesures immatérielles.

La mutualisation d'équipements et d'infrastructures ou l'acquisition de nouveaux équipements ou infrastructures en commun favorisent l'augmentation et l'optimisation des capacités matérielles dans le domaine de la recherche et de l'innovation dans le Rhin supérieur.

Les mesures immatérielles peuvent correspondre à des mesures de recensement et de sensibilisation. Au travers d'initiatives visant à recenser les activités de recherche et d'innovation en cours, à identifier les possibilités de financement et les acteurs compétents, il s'agit de rendre plus visible les capacités de recherche et d'innovation déjà présentes dans le Rhin supérieur, mais encore insuffisamment utilisées. Des mesures de sensibilisation à l'innovation permettent également de mieux identifier les possibilités existantes dans le Rhin supérieur et de favoriser l'orientation vers des thématiques et des ressources communes pour mieux innover. De plus, l'organisation de formations et d'événements autour de thématiques ciblées permet aux acteurs de la recherche et de l'innovation d'acquérir de nouveaux savoir-faire et de développer de nouvelles compétences. Enfin, la mise en place d'outils ou de dispositifs communs, tels par exemple des postes de doctorants transfrontaliers, contribuent à améliorer les conditions cadre de la recherche et l'innovation.

Mesures visant à renforcer le transfert de connaissances et de technologies

L'amélioration des capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe ne peut intervenir de manière efficace que si des mesures visant à faciliter le transfert de connaissances et de technologies sont déployées. Il convient effectivement de renforcer le transfert des connaissances et de technologies vers les entreprises et rendre ainsi possible l'innovation tout au

long de la chaîne de valeur, afin de mieux satisfaire les demandes d'innovation des entreprises et de la société dans le Rhin supérieur.

La mise en place de réseaux structurés et de clusters à l'échelle transfrontalière offrent la possibilité aux acteurs de la recherche, de l'innovation et aux entreprises de coopérer de manière durable et permet d'inclure tous les acteurs de la chaîne de valeur. En plus d'augmenter la masse critique en termes de stakeholders, d'expertise et de capacités, cela permet aux acteurs de la chaîne de l'innovation d'avoir un accès direct à de nouveaux partenaires et à des nouvelles compétences pertinentes.

Le soutien aux initiatives communes pour développer l'esprit d'entreprises renforce directement le transfert de connaissances et de technologies entre les acteurs de la recherche et de l'économie en facilitant le développement de start-ups. De même, le développement de partenariats entre les structures de recherche et les entreprises et le soutien à des projets facilitant la dissémination des résultats de projets de recherche favorisent le transfert de compétences scientifiques et permet, pour les entreprises, de disposer d'une expertise. La mise à disposition d'outils ainsi que l'organisation d'évènements et de formation à destination des entreprises favorisent l'acquisition de nouvelles connaissances et de savoir-faire pour les entreprises et renforcent l'innovation au sein des entreprises.

Soutien à des projets transfrontaliers d'innovation et de recherche appliquée dans les domaines où il existe des besoins et une forte plus-value à travailler au niveau transfrontalier

L'amélioration des capacités de recherche et d'innovation passe aussi par le soutien à des projets concrets d'innovation et de recherche appliquée transfrontaliers dans le Rhin supérieur. Il s'agit effectivement d'utiliser les potentiels complémentaires existants de part et d'autre de la frontière en innovation et en recherche appliquée. Cela revient concrètement à mutualiser les ressources humaines et matérielles ainsi qu'à produire en commun des données et résultats des projets.

Qu'il s'agisse de projets d'innovation ou de recherche appliquée, l'objectif est de favoriser le développement et l'introduction de nouveaux produits et services sur le marché, notamment dans les domaines où il existe des besoins communs et une forte plus-value à travailler au niveau transfrontalier. En matière de recherche appliquée, les projets doivent également être orientés vers les besoins des entreprises ou de la société et proches du marché. Cela peut se matérialiser notamment par le soutien à des projets visant l'élaboration de prototypes et de démonstrateurs.

1.4.1.3 Indicateurs

ID	Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
RCO 87	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le cadre des projets soutenus			

ID	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)
RCR 84	Organisations qui coopèrent à				

	l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale après l'achèvement d'un projet				
RCR 08	Publications des projets soutenus				

1.4.1.4 Principaux groupes cibles

Les groupes cibles des projets cofinancés sous cet objectif spécifique sont en premier lieu les acteurs de la recherche et de l'innovation : il s'agit ainsi des étudiants, des doctorants, des chercheurs et du personnel technique et administratif du secteur de la recherche, du transfert de connaissances et de technologie et de l'innovation. Certaines mesures déployées dans le cadre des projets et visant le transfert de connaissances et de technologie peuvent également s'adresser aux entreprises de la région du Rhin supérieur (startups, TPE et PME, grandes entreprises, etc.), qui constituent un groupe cible à part entière pour cet objectif spécifique. De même, des actions mises en œuvre dans le cadre de cet objectif spécifique peuvent dans certains cas être orientées vers les autorités publiques, qui peuvent là-aussi constituer un groupe cible et bénéficier des retombées de thématiques traitées dans le cadre des projets. Au final, les actions mises en œuvre dans cet objectif spécifique bénéficieront dans leur ensemble aux habitants de la région transfrontalière.

1.4.1.5 Territoires spécifiques ciblés

Avec son réseau dense et équilibré sur le plan géographique d'universités et d'écoles en sciences appliquées et technologie, de centres de recherche, de structures d'innovation et d'entreprises, le Rhin supérieur constitue l'échelle de coopération privilégiée pour les projets visant à améliorer les capacités de recherche et d'innovation dans le Rhin supérieur.

Pour certaines thématiques, et afin de travailler avec des interlocuteurs et des partenaires pertinents et spécialistes, les partenariats constitués pour les projets peuvent cependant inclure des établissements de recherche et des structures d'innovation qui ne sont pas situés sur le territoire du Rhin supérieur. La zone fonctionnelle de tels projets correspond alors à un territoire plus vaste que la zone du programme du Rhin supérieur. Certains territoires adjacents au Rhin supérieur peuvent ainsi faire l'objet d'une attention particulière : c'est le cas du territoire autour de Heidelberg, Mannheim, Ludwigshafen, Speyer et Kaiserslauter, ainsi que Furtwangen pour le côté allemand ou encore, du côté français, de Belfort. Bien que n'étant pas localisés dans le Rhin supérieur, les acteurs situés au sein de ces territoires entretiennent de forts liens avec les acteurs de la recherche et de l'innovation, mais aussi plus généralement avec les acteurs de l'économie du Rhin supérieur. Ils peuvent également posséder une expertise convergente et complémentaire avec celles des acteurs du Rhin supérieur.

Des coopérations avec des acteurs et des structures situées ailleurs dans la région Grand Est ou dans une autre région française, dans le Land du Bade-Wurtemberg ou dans le Land de Rhénanie-Palatinat sont également susceptibles d'émerger et d'avoir une zone fonctionnelle très large.

1.4.1.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

<sera complété>

1.4.1.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

<sera complété>

1.4.2 Objectif spécifique D.2

« Renforcer la croissance et la compétitivité des PME »

1.4.2.1 Justification du choix de l'objectif spécifique

Le Rhin supérieur jouit d'un tissu économique composé de nombreuses PME. Elles sont très innovantes, y compris en comparaison au niveau européen, et constituent un vecteur important pour le maintien et le développement de l'emploi régional. Dans le même temps, elles sont confrontées à une concurrence internationale croissante et à la nécessité d'introduire des techniques et des processus innovants de plus en plus rapidement. À cela s'ajoutent d'autres facteurs pouvant freiner leur développement tels que les distorsions des chaînes d'approvisionnement, accentuées par la pandémie de Covid 19, ou encore le changement climatique etc.

Indépendamment de la concurrence existante entre les PME au niveau transfrontalier, il existe de nombreux potentiels de coopération inexploités dans le Rhin supérieur et qui laissent entrevoir des avantages pour chaque partie impliquée de part et d'autre de la frontière. Cela va de la diversification des réseaux d'approvisionnement en produits et composants de base au développement de nouveaux débouchés et, dans le prolongement de cela, à la promotion commune des PME du Rhin supérieur vis-à-vis de l'extérieur.

Au travers de cet OS, le programme pourra soutenir les développements suivants :

- Favoriser le développement de l'activité économique des PME au travers du développement de nouveaux débouchés et de nouveaux modèles de création de valeur pour les PME au niveau transfrontalier
- Encourager le développement des filières porteuses de croissance et d'innovation au niveau transfrontalier
- Favoriser un marketing territorial commun, y compris par des solutions digitalisées
- Accompagner de manière commune les PME face à de nouvelles problématiques

La structure économique du Rhin supérieur étant très diversifiée, toutes les branches et secteurs économiques sont susceptibles d'être concernés par ces développements, et l'industrie, l'agriculture ou encore l'économie circulaire.

1.4.2.2 Types d'actions

Afin de satisfaire les développements transfrontaliers prévus pour cet OS, les types d'actions suivants feront l'objet d'un cofinancement par le programme :

Mesures visant la mise en réseau ainsi que le partage de connaissances et de données

La mise en réseau des acteurs et le partage de connaissances et de données visent à favoriser l'échange d'information et à développer la gouvernance transfrontalière autour de problématiques en lien avec la croissance et la compétitivité des entreprises. Cela permet ainsi de créer les bases pour les actions à venir dans ces domaines.

La mise en réseau facilite le partage de connaissances et amène les acteurs de l'économie à mieux coopérer. Cela contribue également à harmoniser certains aspects qui peuvent diverger d'un pays à l'autre. La mise en réseau constitue, d'autre part, une condition essentielle pour renforcer la coordination entre les acteurs et favoriser ainsi les démarches communes. Ce besoin de mise en réseau

s'avère plus particulièrement prégnant dans certains secteurs comme par exemple l'économie circulaire.

La mise en commun des données, au travers par exemple de la création d'un big data transfrontalier, permet en outre de renforcer la connaissance du tissu économique à l'échelle transfrontalière et d'apporter une vision précise des besoins communs et des potentiels existants.

Mesures visant le développement des PME au niveau transfrontalier et international

Afin de soutenir la croissance et la compétitivité des PME, il convient de soutenir le développement économique des PME au niveau transfrontalier et au niveau international dans l'optique d'augmenter leurs débouchés. A l'échelle transfrontalière, il s'agit de renforcer le positionnement des PME de part et d'autre de la frontière et de contribuer à l'émergence de nouvelles activités et de nouvelles filières. Une promotion commune et le développement d'offres communes peuvent aider les PME à se positionner à l'international et à avoir accès à de nouveaux marchés.

Des études de marché permettent d'identifier les besoins en termes de débouchés et de mettre en exergue les potentiels de développement d'activités existantes ou nouvelles de l'autre côté de la frontière. Des mesures de benchmarking et de transfert de connaissances, comme des visites en entreprise, contribuent à l'échange d'information et à l'identification de complémentarités au niveau transfrontalier. Cela participe ainsi à encourager la coopération entre les PME du Rhin supérieur. La définition et la mise en place de solutions innovantes pour lever certains obstacles juridiques ou administratifs, y compris en recourant à des mesures d'expérimentation, peuvent également aider les PME à étendre leur activité de l'autre côté de la frontière. Des outils d'information et de conseil visant à fournir un soutien administratif, technique et stratégique participent directement à encourager l'entrepreneuriat transfrontalier. Il en va de même avec la mise en place de structures communes telles qu'un incubateur transfrontalier, des pépinières d'entreprises transfrontalières ou des zones d'activité communes.

Le soutien à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies communes pour le développement de filières à l'échelle du Rhin supérieur constitue un autre moyen de soutenir le développement économique des PME du Rhin supérieur. Certains secteurs économiques, tels que l'économie circulaire ou l'économie sociale et solidaire gagnent effectivement à être pensés à l'échelle transfrontalière afin d'optimiser les offres et les débouchés et disposer d'une masse critique suffisante en termes de stakeholders, d'expertise et de capacités. De même, des investissements communs en équipements et infrastructures, y compris numériques, peuvent aider à soutenir le développement de nouvelles branches ou secteurs au niveau transfrontalier et des initiatives en faveur des PME (espaces de coworking transfrontaliers par exemple).

Le renforcement du positionnement à l'international et l'accès à de nouveaux marchés sont des problématiques communes à l'ensemble des PME du Rhin supérieur. Ainsi, des actions de promotion communes et le développement d'un marketing territorial commun peuvent contribuer à augmenter la visibilité des PME du Rhin supérieur. La mise en place de portails numériques communs permet de valoriser l'offre d'activités et de services ainsi que les produits de la région du Rhin supérieur.

Mesures visant à mieux accompagner les PME face à de nouveaux défis communs à l'ensemble du territoire transfrontalier

Afin de renforcer leur croissance et leur compétitivité, il paraît nécessaire d'accompagner les PME du Rhin supérieur sur des problématiques communes de part et d'autre de la frontière et qui gagnent à être traitées au niveau transfrontalier.

L'élaboration de stratégies sur des problématiques nouvelles auxquelles sont confrontées les PME permet de définir des mesures communes pour aider les PME à mieux prendre en compte de nouveaux défis. Des outils d'information peuvent être déployés pour sensibiliser les PME à ces nouvelles problématiques et à l'importance de les prendre en compte.

Les PME peuvent en outre s'appuyer sur des instruments juridiques ou outils définis en commun pour leur développement économique, comme par exemple des plateformes ou des bases de données partagées. Au travers de la mise en œuvre de formations et de conseils, il s'agit d'inciter et d'aider les entreprises à prendre en compte dans leur développement de nouvelles problématiques. Cela concerne notamment des sujets tels que la transition énergétique (et notamment l'efficacité énergétique), l'adaptation au changement climatique, la gestion de l'eau, l'économie circulaire (et notamment l'écoconception, le réemploi et l'efficacité des ressources), l'industrie 4.0, la digitalisation, l'intelligence artificielle et la sécurisation des données. Outre la dimension écologique et sociale, l'intégration de ces nouvelles problématiques dans leur développement permet également d'optimiser leurs débouchés et leur compétitivité.

Les mesures d'accompagnement peuvent également porter sur des aspects plus techniques tels que l'obtention de cofinancements européens ou l'accès à des marchés plus importants. De même, le renforcement des compétences entrepreneuriales et des capacités d'innovation des PME au travers de conseils ou de formations constituent un atout supplémentaire pour le développement des PME.

1.4.2.3 Indicateurs

ID	Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
RCO 01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)*			
RCO 087	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le cadre des projets soutenus			
RCO 116	Solutions développées conjointement			

ID	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)
RCR 84	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale après l'achèvement d'un projet				

RCR 104	Solutions retenues ou appliquées par les organisations				
---------	--	--	--	--	--

1.4.2.4 Principaux groupes cibles

Le principal groupe cible des projets cofinancés dans le cadre cet objectif spécifique est à la fois les TPE et les PME de la région du Rhin supérieur. Les salariés et les entrepreneurs (chefs d'entreprises, commerçants, artisans, agriculteurs, autoentrepreneurs, indépendants...) ainsi que les ainsi que les chambres et associations, les institutions et organismes publics ayant des compétences d'encadrement, de promotion ou de coordination ou encore les institutions de développement économique régional ou sectoriel constituent également des groupes cibles, dans la mesure où certaines actions mises en œuvre dans le cadre des projets peuvent s'adresser aux parties prenantes des entreprises. De la même façon, les projets cofinancés peuvent intégrer des actions à destination plus spécifiquement des femmes, des seniors et des jeunes de moins de 25 ans. Au final, les actions mises en œuvre à destination de ces différents groupes cibles bénéficieront dans leur ensemble aux habitants de la région transfrontalière.

1.4.2.5 Territoires spécifiques ciblés

Les potentiels de coopération pouvant s'inscrire au sein de cet objectif spécifique portent pour la majorité d'entre eux sur l'ensemble de la région du Rhin supérieur. Ainsi, la zone fonctionnelle qui semble être la plus appropriée pour les projets cofinancés dans le cadre de cet objectif spécifique est celle du Rhin supérieur.

Néanmoins, certaines démarches peuvent concerner un territoire géographique plus restreint que celui du Rhin supérieur. Des problématiques spécifiques à une partie du territoire peuvent être soutenues au travers de projets cofinancés au sein de cet objectif spécifique. Une attention particulière est notamment à accorder au territoire de Fessenheim.

1.4.2.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

<sera complété>

1.4.2.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

<sera complété>

1.5 Priorité E

Vers une région transfrontalière plus proche des citoyens : développer la coopération entre les administrations et les citoyens, supprimer les obstacles et faciliter la vie quotidienne

1.5.1 Objectif spécifique E.1

« Contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières »

1.5.1.1 Justification du choix de l'objectif spécifique

Malgré l'étendue et la qualité de la coopération transfrontalière entre les administrations, la société civile et les citoyens, on constate encore l'existence d'un nombre important d'obstacles administratifs qui freinent la coopération transfrontalière, auxquels fait notamment référence le traité d'Aix-la-Chapelle. Ces obstacles concernent un large panel de thématiques et impactent directement la vie quotidienne des habitants du Rhin supérieur. Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a montré que les frontières peuvent rapidement réapparaître et qu'il est nécessaire de travailler constamment à la réduction de l'effet frontière.

Pour ce faire, il convient de continuer à renforcer les liens entre les administrations ainsi qu'entre les citoyens dans le Rhin supérieur et de développer la gouvernance transfrontalière. Cela permettra d'élargir et de structurer davantage le cadre réglementaire et opérationnel dans lequel la coopération transfrontalière évolue et de développer, *in fine*, le sentiment d'appartenance des habitants à la région transfrontalière.

Au travers de cet OS, le soutien du programme portera sur les développements suivants

- Développer et structurer l'échange sur des problématiques juridiques et administratives révélant un besoin d'approfondissement et de gain en efficacité ou insuffisamment prises en compte jusque-là, y compris en renforçant les données transfrontalières
- Identifier et lever les obstacles juridiques, administratifs, matériels, linguistiques et culturels entravant la coopération administrative et citoyenne, y compris en recourant à des mécanismes d'expérimentation
- Améliorer la gouvernance des structures de coopération gérées en commun
- Simplifier l'offre de services publics transfrontaliers existante, notamment en développant la digitalisation auprès des administrations
- Harmoniser des démarches administratives et juridiques au niveau transfrontalier et développer de nouvelles offres de services publics transfrontaliers, y compris sous forme digitalisée
- Orienter la coopération vers les besoins de la société et des citoyens

1.5.1.2 Types d'actions

Afin de satisfaire les développements transfrontaliers prévus pour cet OS, les types d'actions suivants feront l'objet d'un cofinancement par le programme :

Mesures visant la mise en réseau et le partage de connaissances ainsi que l'élaboration de stratégies, de plans et de données communes entre les administrations

Afin de renforcer durablement la cohérence et la qualité de la coopération administrative et la gouvernance transfrontalière dans le Rhin supérieur, il convient d'intensifier la connaissance des administrations du pays voisin et les démarches communes ainsi que de faciliter la gouvernance des structures de coopération.

La mise en réseau, le partage d'information et l'échange de bonnes pratiques visent à renforcer les connaissances des acteurs compétents et à mieux appréhender les systèmes et procédures administratifs de part et d'autre de la frontière. La structuration des échanges et de la coopération entre les administrations (y compris les institutions financées par des fonds publics) nécessite notamment d'être approfondie pour certaines thématiques nouvelles ou insuffisamment traitées au niveau transfrontalier jusque-là. De multiples mesures peuvent être déployées pour favoriser ce partage de connaissance, comme par exemple des journées d'études communes, des échanges de fonctionnaires, l'élaboration de publications communes etc. La réalisation d'études et le développement d'outils communs permettent de collecter des informations et des données de manière coordonnée sur des problématiques ciblées.

La mise en œuvre de démarches communes participe directement au renforcement de la coopération administrative et de la gouvernance transfrontalière. L'élaboration de stratégies communes vise à définir les réponses à apporter au niveau transfrontalier sur différents sujets, comme par exemple le risque terroriste. Ces stratégies peuvent ensuite se décliner en de multiples actions en fonction de la thématique traitée.

Le Rhin supérieur étant déjà doté de nombreux réseaux de coopération, il convient en outre d'optimiser leur fonctionnement. Des mesures visant à faciliter la gouvernance des instances existantes, telles que des outils communs pour une meilleure coordination ou des démarches de communication communes vis-à-vis de l'extérieur etc. peuvent ainsi être soutenues.

Mesures visant à identifier et lever les obstacles, y compris en recourant à des solutions d'expérimentations

Des nombreux obstacles juridiques, administratifs, matériels ou linguistiques peuvent freiner la coopération administrative. Certains obstacles sont d'ores-et-déjà connus (mobilisation de la Pflegeversicherung au niveau transfrontalier, couverture sociale pour les Minijobbers etc.). D'autres, à l'inverse, nécessitent d'être identifiés.

Ainsi, des mesures visant à identifier et atténuer les obstacles matériels et linguistiques, telles que des études, des outils permettant de collecter, d'harmoniser et d'exploiter des données à l'échelle transfrontalière ou des formations en langue, peuvent être développées dans le cadre des projets soutenus. Concernant les obstacles juridiques et administratifs, il s'agit de travailler plus systématiquement et de manière coordonnée à l'identification et à la résolution des obstacles. Des solutions innovantes, pouvant parfois prendre appui sur le modèle des « B-solutions », peuvent ainsi être élaborées.

Mesures visant à développer et renforcer de l'offre de services publics

L'amélioration de la coopération administrative requiert d'adapter les activités des administrations au fait transfrontalier. Pour cela, il convient de développer l'offre de services publics à l'échelle transfrontalière, y compris sous forme digitale, et de faire connaître cette offre au travers de mesures de communication appropriées. Cela revient ainsi à mutualiser les services existants de part et d'autre de la frontière ou même, dans certains cas, à créer de nouvelles offres de services publics du Rhin supérieur.

La mise en place de standards et de procédures (y compris sous forme dématérialisée) ainsi que de structures communes contribue à organiser les procédures administratives au niveau transfrontalier et à les rendre plus faciles d'accès. Le développement d'actions conjointes, comme par exemple des exercices ou des interventions communes des services de police ou de sécurité civile, permet également d'apporter une réponse unifiée à un problème. La mutualisation d'équipements et d'infrastructures peut parfois être nécessaire pour renforcer l'offre de services publics. Dans les cas où une mutualisation n'est pas possible, en raison de l'emplacement, de la vétusté ou du manque d'équipements ou d'infrastructures, le soutien peut également porter, au travers de mesures d'investissement, sur la mise en place de nouveaux équipements et infrastructures. Dans une région frontalière comme le Rhin supérieur, où la coopération administrative immatérielle est déjà globalement bien structurée, ces mesures d'investissement destinées à financer des équipements et des infrastructures communes sont indispensables pour améliorer durablement la fourniture de services publics transfrontaliers, notamment dans les domaines tels que les services de police et de secours ou le sport..

Mesures visant à favoriser l'engagement des acteurs de la société civile

Afin de favoriser la coopération entre les acteurs de la société civile, il paraît nécessaire d'encourager les acteurs de la société civile à échanger et se saisir de problématiques transfrontalières. Pour cela, il est important de soutenir les démarches communes visant à renforcer les échanges et les démarches communes entre acteurs de la société civile. Ces actions favorisent en effet une prise de conscience des problèmes et des intérêts partagés. Elles peuvent concerner de multiples domaines, dont la jeunesse ou le sport, et se décliner en mesures variées : mise en réseau, échanges d'expériences et de bonnes pratiques, organisation d'évènements et de rencontres, développement d'outils. Par ailleurs, afin d'amener les forces vives de la société civile à agir en tant qu'acteur de la coopération transfrontalière, il convient de soutenir des mesures visant, d'une part, le développement d'activités bénévoles à l'échelle du Rhin supérieur et d'autre part, permettant de renforcer les capacités administratives des acteurs de la société civile.

1.5.1.3 Indicateurs

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
RCO 81	Participations à des initiatives conjointes transfrontalières, transnationales et interrégionales			
RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement			

RCO 116	Solutions développées conjointement			
RCO 117	Solutions aux obstacles juridiques ou administratifs transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux identifiés			

ID	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)
RCR 79	Stratégies ou plans d'action communs adoptés par des organisations à la fin d'un projet ou ultérieurement				
RCR 85	Participations à des actions transfrontalières, transnationales et interrégionales communes après l'achèvement du projet				
RCR 104	Solutions retenues ou appliquées par les organisations				

1.5.1.4 Principaux groupes cibles

Les projets visant à favoriser la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens et les institutions peuvent potentiellement toucher de nombreux groupes cibles : en fonction de la thématique traitée, les actions déployées dans le cadre des projets cofinancés peuvent aussi bien s'adresser aux autorités publiques (communes, entreprises publiques, administrations etc.), aux entreprises et aux acteurs économiques qu'aux citoyens du Rhin supérieur. Certaines mesures mises en œuvre peuvent en outre être orientées de manière plus spécifique vers la société civile et ses acteurs, notamment vers les bénévoles et le personnel des associations, des organisations professionnelles, des fédérations ou encore des fondations etc. Au final, les actions mises en œuvre à destination de ces différents groupes cibles bénéficieront dans leur ensemble aux habitants de la région transfrontalière.

1.5.1.5 Territoires spécifiques ciblés

Les potentiels de coopération pouvant s'inscrire dans cet objectif spécifique font état d'un besoin de mise en réseau et de structuration à l'échelle du Rhin supérieur. Ainsi, le Rhin supérieur semble être la zone fonctionnelle la plus pertinente pour cet objectif spécifique.

Néanmoins, la géométrie des projets cofinancés dans le cadre de cet objectif spécifique peut être amenée à varier. En fonction des thématiques traitées, des projets d'envergure suprarégionale peuvent être susceptibles d'émerger. Cela peut par exemple être le cas de projets visant à recenser les obstacles transfrontaliers et à y apporter des solutions : la recherche de solutions peut concerner une zone fonctionnelle plus vaste que la zone du programme et potentiellement porter sur toute la frontière entre l'Allemagne, la France et/ou la Suisse.

A l'inverse, des potentiels de coopération soutenus dans le cadre de cet objectif spécifique peuvent ne concerner qu'une partie du territoire transfrontalier. La zone fonctionnelle pour la mise en œuvre de solutions ou de certaines initiatives de coopération peut ainsi correspondre aux Eurodistricts. Une attention particulière est également à accorder au territoire de Fessenheim ainsi qu'aux sites du Rhin supérieur qui possèdent une dimension transfrontalière de par leur proximité géographique, tels que par exemple la zone urbaine de Strasbourg-Kehl ou Bâle-Weil am Rhein-Saint Louis ainsi que l'île du Rhin entre Volgelsheim et Breisach ou le territoire Bad Bergzabern-Wissembourg. Des potentiels de coopération entre les administrations ou avec la société civile existent effectivement sur ces territoires et peuvent nécessiter la mise en œuvre de mesures soutenues dans le cadre de cet objectif spécifique.

1.5.1.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

<sera complété>

1.5.1.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

<sera complété>

1.5.2 Objectif spécifique E.2 « Actions « people-to-people »

1.5.2.1 Justification du choix de l'objectif spécifique

La rencontre citoyenne est une thématique qui est largement plébiscitée dans le Rhin supérieur. Elle permet aux habitants du Rhin supérieur de se connaître et d'échanger au travers de multiples activités et contribue à développer le sentiment d'appartenance à la région transfrontalière. Dans le même temps, les initiatives transfrontalières de rencontre citoyenne impliquent souvent des défis administratifs, logistiques et, finalement, financiers importants pour les acteurs impliqués, qu'ils proviennent des administrations ou de la société civile. Afin d'encourager les citoyens et les acteurs favorisant l'échange et la rencontre citoyenne à tout de même s'engager au niveau transfrontalier et pour renforcer l'identification des habitants au Rhin supérieur, il convient de poursuivre le soutien à des projets de rencontre citoyenne.

Les projets de rencontre citoyenne permettent en outre d'associer des acteurs de la société civile et des citoyens d'horizons très différents autour de multiples thématiques, renforçant ainsi la coopération transfrontalière et l'impact du programme dans ces domaines (culture, arts, sports, bilinguisme, éducation et formation, jeunesse, santé et social, éducation à l'environnement...).

Au travers de cet OS, le soutien du programme portera sur les développements suivants :

- Faciliter la rencontre entre les citoyens pour les encourager à prendre part à la coopération et à la vie du territoire transfrontalier

1.5.2.2 Types d'actions

Afin de satisfaire les développements transfrontaliers prévus pour cet OS, les types d'actions suivants feront l'objet d'un cofinancement par le programme :

Mise en œuvre de mesures visant à favoriser l'engagement des citoyens dans le bassin de vie transfrontalier du Rhin supérieur

Afin de favoriser la coopération entre les citoyens et entre les acteurs de la société civile, il paraît nécessaire d'encourager les citoyens à échanger et se saisir de problématiques transfrontalières.

Pour cela, il est important de soutenir les démarches communes visant à renforcer la rencontre citoyenne et les échanges entre acteurs de la société civile. Ces actions favorisent en effet le dialogue transfrontalier et permettent une prise de conscience des problèmes et des intérêts partagés. Elles peuvent concerner de multiples domaines, dont la jeunesse, le sport, la culture, et se décliner en mesures variées : mise en réseau, échanges d'expériences et de bonnes pratiques, organisation d'événements et de rencontres, développement d'outils.

Par ailleurs, afin d'amener les citoyens à agir en tant qu'acteurs de la coopération transfrontalière, il convient de soutenir des mesures visant, d'une part, le développement d'activités bénévoles à l'échelle du Rhin supérieur et/ou mises en œuvre par les citoyens. De plus, la mise en œuvre de mesures de promotion et de sensibilisation à destination des citoyens sur une thématique précise et le soutien à des projets portés par des citoyens peuvent contribuer à renforcer l'engagement des citoyens au niveau transfrontalier.

Un projet de grande envergure visant à favoriser la rencontre et l'engagement citoyen peut être soutenu dans le cadre de cet OS. Les actions développées dans le cadre de cet OS peuvent également correspondre à des projets de petite envergure financière.

1.5.2.3 Indicateurs

ID	Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
RCO 81	Participations à des initiatives conjointes transfrontalières, transnationales et interrégionales			
RCO 115	Événements publics transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux organisés conjointement			

ID	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)
RCR 85	Participations à des actions transfrontalières, transnationales et interrégionales communes après l'achèvement du projet				

1.5.2.4 Principaux groupes cibles

Les projets cofinancés dans le cadre de cet objectif spécifique s'adressent principalement aux acteurs de la société civile (bénévoles et personnels des associations, des organisations professionnelles, des fédérations ou encore des fondations etc.) et aux citoyens du Rhin supérieur, dès leur plus jeune âge et tout au long de la vie. Au final, les actions mises en œuvre au sein de cet objectif spécifique peuvent profiter directement et indirectement dans certains cas aux habitants du Rhin supérieur.

1.5.2.5 Territoires spécifiques ciblés

Les projets cofinancés dans le cadre de cet objectif spécifique se caractérisent par leur dimension infrarégionale. Au travers de mesures visant l'échange d'expérience ou l'organisation d'événements de rencontre citoyenne, la zone fonctionnelle des projets cofinancés correspond la plupart du temps à une partie du territoire transfrontalier. Une attention particulière est notamment accordée aux Eurodistricts, qui constituent l'échelle géographique la plus appropriée pour la mise en œuvre d'actions visant à encourager les échanges et la participation des citoyens du Rhin supérieur. Ponctuellement, des initiatives peuvent également émerger au sein de territoires encore plus limités

géographiquement, comme par exemple entre la zone urbaine Strasbourg-Kehl, au sein du territoire Bad Bergzabern-Wissembourg ou sur l'île du Rhin à Volgelsheim.

Il est à noter qu'il est possible que des démarches plus fortement structurée et ayant un effet structurant concernant l'ensemble du Rhin supérieur peuvent tout de même émerger dans le cadre de cet objectif spécifique.

1.5.2.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

<sera complété>

1.5.2.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

<sera complété>